

Le Commerce

RADIO
TÉLÉVISION



ÉQUIPEMENT
MÉNAGER

Lisez
DANS CE NUMÉRO

RADIO-TÉLÉVISION

- | | Pages |
|---|-----------------|
| ● Editorial : « L'Administration de la R.D.F. répond à nos doléances au sujet du plan de Copenhague » | 323 et 324 |
| ● Echos et nouvelles | 324 |
| ● Tribune libre | 326 |
| ● Fabrications intéressantes | 328 |
| ● Des méthodes de Vente éprouvées | 329 |
| ● Ce que tout dépanneur doit savoir | 331, 334 et 335 |
| ● Télé-Service | 334 et 335 |

✱

- La page du S.C.R.E.M. 332 et 338

ÉQUIPEMENT MÉNAGER

- Un prix « Orange » de notre commerce. 337
- Echos et nouvelles 337
- Les appareils électro-ménagers transformables 339 et 340
- Remarqué au Salon des Arts Ménagers 340

INFORMATIONS OFFICIELLES

- Questions sociales 342
- Vie économique 342 et 343
- Obligations fiscales 343 et 345

✱

- La clôture électrique 346
- Petites annonces 346



Un fabricant de voitures d'enfants de Munich a équipé ces dernières de postes de T.S.F. à l'intention des bébés, et surtout... des mamans. (Photo Keystone.)

Publi SARP

★ Intercept *Colonial*

PILES-SECTEUR ACCUS • 8 GAMMES

LES MEILLEURS PORTATIFS DU MONDE

Technifrance

C'EST UNE CREATION

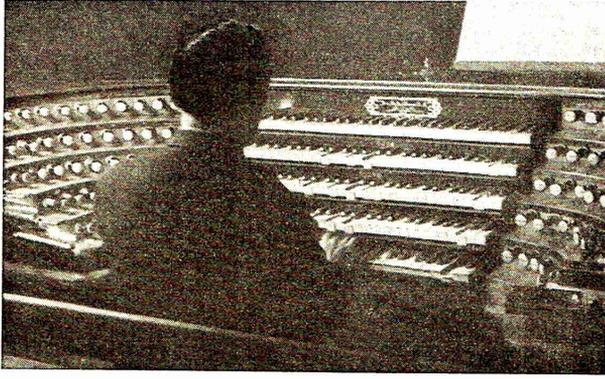
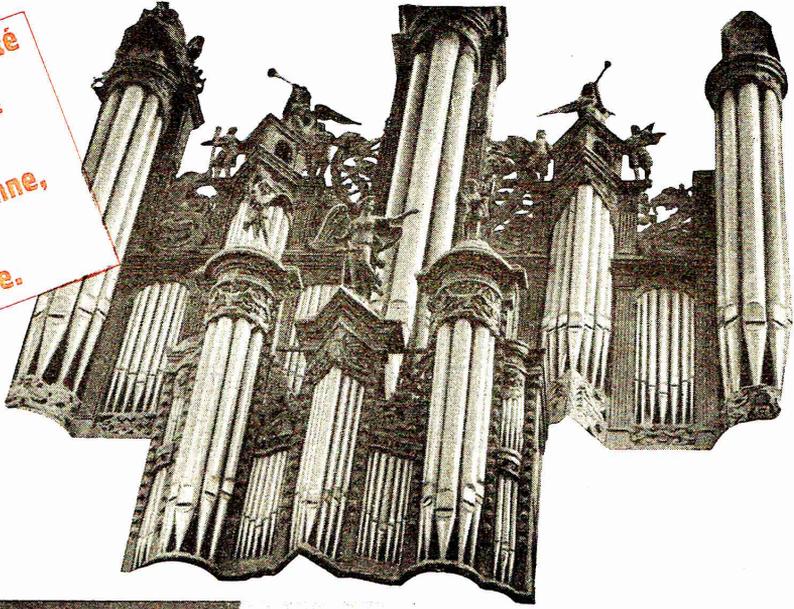


- ★ 13 A 2.000 METRES A RECOUVREMENT.
- ★ BANDES CHALUTIER ET INTERBANDES.
- ★ SIMPLE, ROBUSTE, TROPICALISE.
- ★ CONSOMMATION SUR PILES TRES REDUITE.
- ★ PRIX DE VENTE AVANTAGEUX.

Voir description page 328.

6, Rue LouisPhilippe Neuilly-s-Seine Mai. 64-04

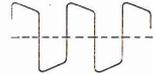
De l'imposante sonorité
de l'orgue
à la faible puissance
de l'harmonium
en passant
à puissance moyenne,
par la flatteuse
fidélité de toute
la palette sonore.



POSSIBILITÉS D'EMPLOI

- 1° Récepteurs à grand volume sonore
- 2° Petits ou moyens récepteurs
- 3° Récepteurs luxe, pour amateurs éclairés et professionnels de la musique

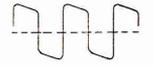
1° utilisation - Montage normal -



$V_a = 250 \text{ V}$	$R_a = 5200$
$V_{g2} = 250 \text{ V}$	$W_o = 5,7 \text{ w}$
$I_a = 48 \text{ mA}$	$D_1 = 10 \%$
$I_{g2} = 5,5 \text{ mA}$	$D_{H2} = 2 \%$
	$D_{H3} = 9,5 \%$

$V_{g1} = 7,3 \text{ V}$

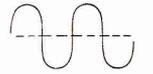
2° utilisation - Montage économique -



$V_a = 250 \text{ V}$	$R_a = 7000$
$V_{g2} = 250 \text{ V}$	$W_o = 4,2 \text{ w}$
$I_a = 36 \text{ mA}$	$D_1 = 10 \%$
$I_{g2} = 4,1 \text{ mA}$	$D_{H2} = 1,7 \%$
	$D_{H3} = 8,7 \%$

$V_{g1} = 8,4 \text{ v.}$

3° utilisation - Montage à haute qualité musicale



$V_a = 250 \text{ V}$	$R_a = 4500$
$V_{g2} = 250 \text{ V}$	$W_o = 4,5 \text{ w}$
$I_a = 48 \text{ mA}$	$D_1 = 7,5 \%$
$I_{g2} = 5,5 \text{ mA}$	$D_{H2} = 5,7 \%$
	$D_{H3} = 4,5 \%$

$V_{g1} = 7,3 \text{ V}$



EL 84

c'est un **NOUVEAU TUBE** *Miniwatt* **DE LA SÉRIE**
DARIO

NOVAL-RIMLOCK

LA SÉRIE QUI ÉQUIPE LES POSTES MODERNES

*Le premier en date reste toujours
le premier par sa qualité!*



SUPERTONE "DUPLIX"

78 - 45 - 33 1/3 t. m.

A RÉGULATEUR ET RETOUR
AUTOMATIQUE DU BRAS

Sa musicalité

**Ses performances
Ses exclusivités...**

EN FONT UN TOURNE-DISQUES
D'UNE CLASSE A PART!

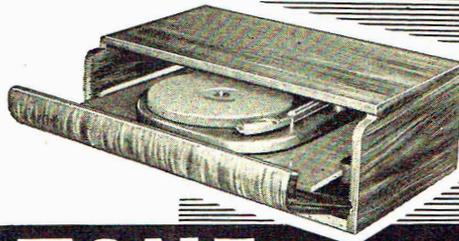
*Essayez...
Comparez!*



PLATINE
3 vitesses
à cellule reversible



**VALISE
ÉLECTROPHONE**
"Electro-quality"



**TIROIR
TOURNE-DISQUES**
noyer
ou palissandre

SUPERTONE

10 BIS, RUE BARON - PARIS-17^e

TÉL. MAR. 22-76

**TIROIRS, ELECTROPHONES
CHASSIS NUS, VALISES.**
EN VENTE CHEZ
TOUS LES BONS DISQUAIRES

Publi S.A.R.P.

L'Administration de la R.T.F. répond à nos doléances

LES doléances continuelles de nos lecteurs radioélectriciens nous ont conduit à demander à l'Administration de la R.T.F. son point de vue et ce qu'elle comptait faire pour remédier à la situation encombrée de l'éther (1).

M. Mercier, adjoint de M. Leski à la direction générale de la R.T.F., a bien voulu nous recevoir et nous préciser ce qui suit :

Des précisions quant au nombre des programmes

« La R.T.F. réalise actuellement 21 programmes — 3 nationaux, 15 régionaux et 3 à destination de l'Afrique du Nord — et non 7 pour 22 longueurs d'onde, comme le prétendent les syndicats des radioélectriciens du Bas-Rhin.

Effectivement, s'il n'y avait pas de programmes régionaux, on pourrait étendre l'importance des programmes nationaux. Cependant les auditeurs des quatre coins de France sont unanimes pour réclamer une décentralisation et les auditeurs du Bas-Rhin eux-mêmes, qui reçoivent donc les trois programmes nationaux ne toléreraient pas qu'on envisage de supprimer leur émission régionale d'Alsace.

M. Mercier estime donc tendancieuse la réclamation en question. Elle serait prétexte et non raison. Et le « voisin débordant » ne serait peut-être pas, à son avis, étranger à ces réclamations...

Mais le problème de la révision des accords de Copenhague reste malgré tout posé...

« La révision du Plan de Copenhague serait, pour la France, un suicide... »

En émettant cette opinion, M. Mercier précise que ce que nous avons obtenu à Copenhague est un maximum. Nous possédons, fait à signaler, des fréquences exclusives : Strasbourg, Toulouse, Paris, Nice et Lille. Faire cas systématiquement des réclamations invoquées serait aller à un suicide pour nos ondes.

Il faut tenir compte qu'indépendamment des stations de radiodiffusion proprement dites, existent également les services mobiles maritimes et les services fixes à terre qui occupent des bandes d'ondes.

Le nœud du problème réside donc éminemment dans le fait que le nombre de longueurs d'ondes n'a pas sensiblement varié depuis le démarrage de la Radio. C'est ainsi que le premier plan de coordination (Plan de Prague) en 1929 prévoyait 109 canaux pour 100 stations représentant 700 kW. En 1952, il n'existe que 118 canaux, mais le nombre des stations est passé à 400 représentant 16 000 kW.

(Suite page 324)

Publié sous le patronage du Syndicat
National du Commerce Radio-Electrique
et de l'Equiperment ménager
PAR

**LES ÉDITIONS TECHNIQUES
ET PROFESSIONNELLES
G. DUFOUR**

18 bis, VILLA HERRAN — PARIS (XVI^e)
C. C. P. 699-67 PARIS — Tél. : TRO. 22-82

(1) Lire « Tribune libre », page 326.

L'administration de la R. T. F. et le plan de Copenhague

(SUITE DE LA PAGE 323)

Les solutions à trouver

Evidemment des solutions restent à trouver.

Il faut cependant éviter les solutions « chirurgicales » : suppression de relais ou de stations : le mécontentement des auditeurs en serait la rançon, pour une question d'ordre psychologique (même là où existent plusieurs relais : cas de Caen, Bordeaux et Montpellier).

A éviter également la diminution de puissance d'émission, ce qui aurait pour effet de diminuer la qualité de réception et, bien sûr, la suppression pure et simple des émissions régionales.

Il est donc nécessaire de trouver de nouvelles longueurs d'ondes ; or, déclare notre interlocuteur, vous avez deviné, l'onde métrique apportera sans doute la solution souhaitée (2).

Le plan de Modulation de Fréquence de la R.T.F.

L'onde métrique à modulation de fréquence reste en effet la solution envisagée. Déjà, Outre-Manche, les services de la B.B.C. prévoient l'application d'un réseau VHF et l'augmentation du taux de modulation. Ainsi que le proclamait un récent article de la revue anglaise « Wireless World » (N° de novembre 1952) : « Pour la radiodiffusion britannique les ondes longues et moyennes ont fait leur temps » et la Nouvelle Charte de la B.B.C. entrerait prochainement dans le domaine des réalités, nous montrant ainsi la voie.

Le plan d'ondes métriques de la R.T.F. prévoit la possibilité de l'émission de trois programmes.

En octobre prochain, un service régulier fonctionnera, à partir de l'émetteur du 107, rue de Grenelle, puis il sera transféré à la Tour Eiffel. Ensuite, l'extension de ce système est prévu pour les émetteurs de l'Est : Strasbourg et Nancy.

Evidemment la mise en œuvre de la FM entraînera inévitablement des modifications techniques au stade des récepteurs. De nouveaux appareils devront donc être construits, cependant que des adaptateurs pourront être posés sur certains postes.

Toutefois, pour susciter parmi le public un intérêt pour l'onde métrique, la création d'un programme supplémentaire est d'ores et déjà prévu.

De nombreux avantages vont accompagner cette « révolution dans les ondes ».

Au point de vue technique, les transmissions d'émissions ne seront plus gênées dans un canal de 9 kc/s, les parasites de rupteurs seront pratiquement supprimés, une amélioration générale de l'audition sera remarquée.

Au point de vue artistique, la reproduction à haute fidélité étant favorisée, des émissions musicales pourront être renouvelées cependant que de nouvelles tranches horaires seront prévues pour les émissions régionales.

Au point de vue économique, une révision du mode des émissions de la R.T.F. sera vraisemblablement envisagée. Une économie appréciable sera réalisée par l'utilisation d'émetteurs de moindre importance, cependant que le problème de l'adaptation à la modulation de fréquence sera résolu à l'avantage des constructeurs et des revendeurs. »

Sur ces perspectives enchantées pour nos cœurs sans-filistes, nous prenons congé de M. Mercier (« ancien de la Radio » lui aussi) en l'assurant de la reproduction la plus fidèle près de nos lecteurs de ses propos encourageants concernant la décongestion prochaine de l'éther... et le renouvellement d'activité souhaitable dans notre Corporation à l'occasion des nouvelles émissions FM en projet.

G. D.

(2) Voir notre dernier numéro.

Echos et Nouvelles

Création d'une Section Radio-Télévision au VI^e Salon des Arts Ménagers à Toulouse

A la demande de constructeurs de matériel électrique, une nouvelle section Radio-Télévision sera créée dans l'enceinte de cette intéressante manifestation qui se tiendra du 9 au 25 octobre prochain.

A noter que seules les agences directes des fabricants seront admises à exposer. Renseignements : 17, rue de Metz à Toulouse.

Un incendie à la Télévision française

Au début du mois dernier, un incendie a ravagé les anciens studios Gaumont, situés derrière les Buttes-Chaumont, que la R.T.F. utilisait pour les répétitions et les prises de télécinéma. Les dégâts s'élevaient à quelques dizaines de millions de francs, en raison de la violence exceptionnelle de l'incendie, alimenté par les matières inflammables des décors et peintures. C'est un appauvrissement certain pour la Télévision française, qui le ressentira durement en raison de l'exiguïté de ses moyens.

La Radio, la Télévision et les journaux

Selon le président de la National Association of Radio and Television Broadcasters, M. Harold Fellows, la popularité de la radio et des journaux ne cesse de croître aux Etats-Unis en dépit du succès croissant de la télévision.

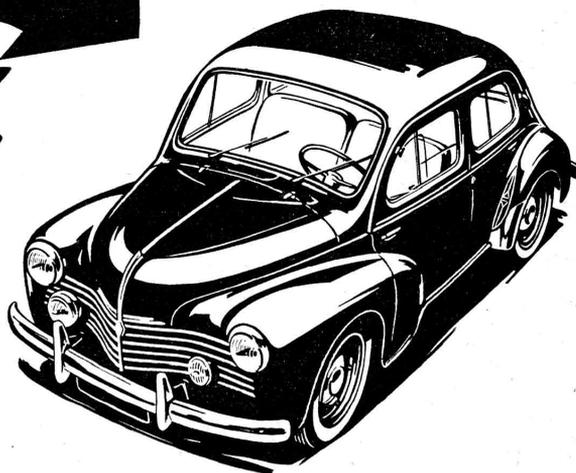
En ce qui concerne la radio, ceci ressort notamment des revenus rapportés par la publicité. En 1952, ils ont été, pour la télévision, de 300 à 350 millions de dollars, mais parallèlement ceux de la radio ont atteint un total sans précédent : 500 millions de dollars, et, souligne M. Fellows, cent nouvelles stations d'émission ont demandé et obtenu des permis de construction.

Quant aux journaux, il apparaît que le nombre de leurs lecteurs augmente grâce à la radio et à la télévision et ce pour deux raisons : 1° En décrivant plus ou moins succinctement les événements, la radio et la télévision donnent le désir d'en savoir davantage au public, qui y satisfait en se procurant plus de journaux. 2° L'intérêt que porte le public à la radio et à la télévision lui fait acheter régulièrement des quotidiens ou des hebdomadaires où il trouve les programmes complets des différentes émissions.

Revendeurs RADIO,
cette

4 CV sport RENAULT

est A VOUS !



GRACE AU RÉFÉRENDUM PUBLICITÉ
ORGANISÉ PAR

RADIO
TEST

Y PARTICIPER EST UN JEU !!

La 4 CV SPORT sera exposée aux Ets BIGUET Frères, Concessionnaires exclusifs RENAULT, 16, boulevard Raspail, Paris (7^e)

DEMANDEZ LA FORMULE **C.R.** DE PARTICIPATION AU SERVICE PUBLICITÉ
DE RADIO-TEST S. A., 6 bis, rue Auguste-Vitu, PARIS (15^e) – Téléphone : VAU. 04-86 et 49-76

Les articles publiés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Tribune Libre

A PROPOS DU CRÉDIT

Ci-dessous, copie d'une lettre adressée au SCREM par M. Christophe, commerçant-radioélectricien, 19, rue de la Commanderie à Nancy (M.-et-M.).

« Messieurs,

Comme suite à la « relance » de M. Buron, le Grand Maître de l'Économie française, vous avez enfin reparlé du « Crédit » à particuliers, question des plus importantes pour notre profession.

Je m'étais permis, il y a environ un an, d'attirer votre attention sur ce point et de vous demander d'agir en vue d'organiser le crédit que nous sommes obligés de pratiquer, plus que partout ailleurs, dans nos diverses activités. Il est indéniable que notre crédit se pratique sans garanties suffisantes, et de ce fait coûte trop cher.

Notre sympathique Président devait s'occuper sérieusement du problème, mais apparemment il n'en a rien fait. En tout cas, « Le Commerce Radio-Télévision » n'en reparla plus.

Je savais bien qu'un jour il faudrait y revenir.

Vous avez donc étudié, dans votre numéro de janvier, la partie du plan Buron tendant à réformer le statut des ventes à crédit. Votre critique très objective est fort pertinente, mais elle oublie le principal. M. Buron pense qu'il faudrait actuellement développer les ventes à crédit, de façon à relancer notre économie en crise, celle-ci s'accroissant mensuellement, et pour y arriver il veut faire baisser sensiblement les taux d'intérêts. Ces braves politiciens sont toujours les mêmes ! Quand ils veulent organiser quelque chose, on peut être sûr qu'ils vont aboutir à la désorganisation (1).

Si, dans l'état actuel des choses, les taux étaient réduits, compte tenu du manque de garantie accordée aux vendeurs, le résultat obtenu serait absolument contraire à celui que l'on recherche, et l'activité des organismes de crédit, si dure déjà à présent, tout comme la nôtre, s'en trouverait fortement réduite.

(1) L'avant-dernier paragraphe de notre éditorial du N° 67 ne dit pas autre chose... (N.d.l.R.).

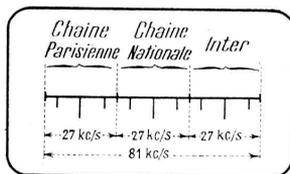
TOUJOURS LE PLAN DE COPENHAGUE

SUGGESTIONS D'UN RADIO-ELECTRICIEN

On nous écrit :

« Le Commerce Radioélectrique de février fait état du mécontentement des Radioélectriciens du Bas-Rhin au sujet de la répartition des émetteurs — spécialement de la gamme P.O.

Il y a en effet de quoi être mécontent... et pas seulement en Alsace ! Les conditions de réception sont tout simplement lamentables ! Dès la tombée du jour, au moins en P.O. (ne parlons pas des O.C., c'est un champ de bataille !), l'interférence est reine et il n'y a plus rien de bon à sortir



du meilleur récepteur. Si nous n'avions pas les G.O. avec Luxembourg et Inter, il ne nous resterait plus qu'à fermer boutique. La prolifération désordonnée des émetteurs est un défi au bon sens et le Plan de Copenhague, bafoué, semble bien avoir vécu...

Si, donc, une nouvelle répartition de fréquences devait voir le jour, et il semble que ce soit inévitable, me permettriez-vous de vous soumettre humblement un projet ?

Au lieu de disperser les émetteurs un peu partout : les grouper par pays,

Dites donc à M. Buron et aux autres que s'ils veulent augmenter les ventes à crédit et ne plus faire payer aux acheteurs honnêtes les pertes occasionnées par les fripons qui partent sans laisser d'adresse, qu'ils fassent en sorte que l'appareil vendu reste notre propriété jusqu'à paiement intégral des sommes dues.

Ils aideront non seulement à la « relance », au développement économique de notre pays, mais encore et surtout à ce relèvement moral dont nous avons tant besoin... »

attribuer à chacun une « plage » nécessairement assez étroite, mais strictement réservée dans un rayon d'environ 5 000 km.

Par exemple, attribuer à la France continentale une plage de 81 kc/s, laquelle pourrait être subdivisée en 3 groupes, correspondant aux 3 chaînes de programme, qui auraient donc chacun 3 canaux de 9 kc/s. (Voir schéma ci-contre.)

L'émetteur le plus puissant de chaque chaîne occuperait le canal central, les canaux latéraux étant réservés aux émetteurs régionaux éventuellement synchronisés.

Dans la journée, les stations régionales géographiquement ou plutôt réceptivement distantes, pourraient émettre leur programme propre, mais dès la chute du jour, elles donneraient obligatoirement le même programme.

Cette répartition me paraît présenter de nombreux avantages :

I. — Les interférences ne seraient pas à redouter, même avec un récepteur musical et relativement peu sélectif, puisque les programmes des émetteurs voisins seraient semblables.

II. — En cas de fading ou de panne d'un émetteur, il suffirait d'un petit coup de pouce d'un côté ou de l'autre pour suivre le programme au lieu de chercher la suite dans le dédale des émetteurs.

III. — On ne risquerait plus de se trouver sur un émetteur étranger, croyant « prendre » une station française, et réciproquement, les cadrons gagneraient en lisibilité.

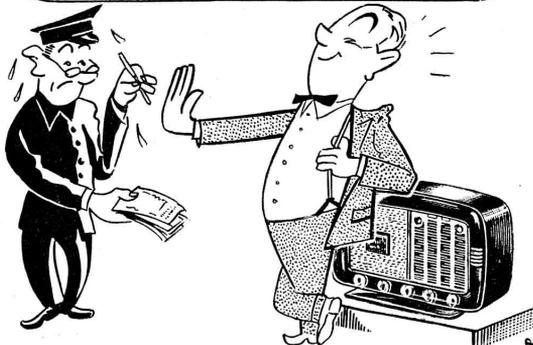
IV. — Les Constructeurs pourraient prévoir une bande étalée P.O., spécialement soignée, correspondant aux émetteurs nationaux... cela rajeunirait un peu la fabrication des récepteurs ! Enfin la lutte contre les parasites serait facilitée, la plage à préserver spécialement étant plus étroite.

Et tout cela (puisque c'est le but essentiel à atteindre) en prenant moins de canaux (ici, 9 au lieu d'une vingtaine).

Pour répondre à une objection qui m'a été faite, selon laquelle les ondes voisines de 500 m sont très supérieures à celle de 200 m et qu'en conséquence les pays qui se verraient attribuer un emplacement voisin de ces dernières, seraient désavantagés (ce dont je ne suis pas tellement persuadé...), il suffirait d'attribuer d'office un ou plusieurs canaux supplémentaires aux nations placées au-dessus de 1 000 kc/s par exemple, pour rétablir l'équilibre. »

Un vieux radio,
Albert MERLIER. »

Plus d'échéances!



Adopter notre formule de vente, unique sur le marché, elle vous donnera la possibilité de tripler votre chiffre d'affaires sans avoir le souci des fins de mois.

RÉCEPTEURS - RADIO-PHONOS - MEUBLES

SERRET

14, RUE TESSON, PARIS-X^e - Tél. BOT. 23-08



ne faire qu'une chose...

constructeurs
installateurs
exclusivement
spécialisés

NOUS LA FAISONS BIEN!

l'antenne
de qualité
est
toujours signée

M. PORTENSEIGNE S.A.

au capital de 7.500.000 francs

80-82, RUE MANIN, PARIS (XIX) - BOTZARIS 31-19

AGENCE DE LILLE : ETS DURIEZ, 108, RUE DE L'ISLY

*L'antiparasites TOTAL le plus Efficace
Le Seul Selecteur des Ondes*

CAPTE

- 1953 -

LES CRÉATIONS
ANTIPARASITES
CHRONO CAPTE
PORTRAIT CAPTE
BI SPIRES CAPTE
font le tour du monde

GRACE A LEURS IMPRESSIONNANTES QUALITÉS DE PURETÉ ET DE PRÉSENTATION
CAPTE donne à tous les postes de T.S.F., si vieux qu'ils soient : de la puissance sans souffle, de la sélectivité, de la netteté, en supprimant radicalement les parasites et les sifflements.

CAPTE S'ADAPTE INSTANTANÉMENT SUR TOUS LES POSTES
Les présentations CAPTE sont de bon goût et d'une finition soignée
Ce sont des productions de : La Grande Marque de France, fondée en 1925

P A R I S — **RADIO-CÉLARD** — G R E N O B L E

78, CHAMPS-ÉLYSÉES - ELY. 99.90 32, Crs DE LA LIBÉRATION - T. 2.26

FABRICATIONS INTERESSANTES

UN NOUVEAU POSTE A PILES TROPICALISÉ

On conçoit fort bien l'intérêt que peut présenter un poste à piles doté d'une haute sensibilité pour l'écoute des stations mondiales, à l'usage des personnes isolées, marins, pêcheurs, missions d'exploration, amateurs, etc.



Un poste à piles présente en effet l'avantage de la simplicité, de la robustesse, du service facile et du... bon marché. Il convient en outre de le tropicaliser, ne serait-ce que pour l'usage colonial.

C'est pour satisfaire ces exigences que **TECHNIFRANCE** présente l'« Intercept colonial », récepteur à piles à huit gammes d'ondes se recouvrant, de 13 à 2 000 mètres, avec étage haute fréquence accordé.

On peut d'ailleurs le rendre mixte en introduisant dans le logement prévu à cet effet une petite boîte d'alimentation délivrant du 1,4 et 90 volts et qui lui permet de fonctionner sur tous les secteurs alternatif 42-60 c/s, de 95 à 250 volts.

Et pourtant, l'« **INTERCEPT** » ne comporte que cinq tubes, d'où une consommation très faible (8 à 9 watts seulement sur le secteur), et par conséquent une vie prolongée pour les piles et une économie en général dans tout autre mode d'alimentation (convertisseurs rotatifs à vibreur, etc...).

La pièce maîtresse est le bloc HF, imposant avec ses 26 bobines et 24 condensateurs ajustables à air et comportant 48 points de réglage pour l'alignement ! Les résultats se traduisent par une forte sensibilité et un rapport signal/bruit élevé.

Toutes les pièces ont été sélectionnées parmi celles éprouvées aux climats tropicaux et marins ; les bobinages, en particulier, subissent un traitement couche par couche au moment même du bobinage (procédé exclusif à **Technifrance**).

Voici quelques caractéristiques particulières :

Montage super 5 tubes :

1T4 pentode haute fréquence accordée.

1AC6-DK92 nouvelle changeuse de fréquence.

1T4 pentode moyenne fréquence 455 kc/s.

1S5 diode-pentode détectrice, anti-fading, préamplificatrice.

3Q4 pentode finale de puissance.

Haut-parleur :

17 cm à grand champ.

Collecteur d'ondes :

— antenne télescopique pour les OC.

— cadres incorporés pour les PO et GO.

— prises antenne-terre supplémentaires.

Dimensions :

Largeur 38 cm, hauteur 26 cm, profondeur 17 cm.

Poids nets :

Récepteur sans piles ni boîte d'alimentation, 5 kg ; jeu de 3 piles, 3,25 kg ; boîte d'alimentation réseau, 1,35 kg.

UN CADRE ANTI-PARASITES...

... ou une pendulette pour améliorer la qualité de réception des postes de T.S.F. de votre clientèle ?... Le « **chrono-capte** » est une efficace et attrayante solution au problème de l'antiparasitage.

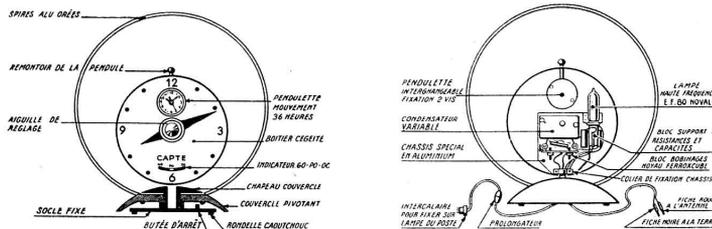
C'est **RADIO-CELARD** qui présente ce cadre à lampe HF (lampe à grande pente type « Noval EF80 »), que l'on accorde sur l'émission à recevoir à l'aide d'une double spire orientable en aluminium oxydé or, de 30 cm de diamètre. D'où une remarquable amélioration de la pureté et de la sensibilité.

Le montage est supporté par un châssis fixé à l'intérieur du boîtier affectant la présentation d'une pendule et solidaire d'un socle fixe reposant sur trois rondelles de caoutchouc. Les spires, orientables, sont

Le courant d'alimentation est prélevé soit sur la lampe basse fréquence du poste à l'aide d'un cordon muni d'une prise intercalaire, soit sur un boîtier d'alimentation spécial, le « **filtro secteur capte** », une nouveauté 1953 de **RADIO-CELARD**.

Très peu encombrant (112 x 63 x 72 mm), ce boîtier permet de réaliser en une seule manœuvre la mise sous tension du cadre à lampe et du poste.

Pour obtenir la meilleure audition sur un émetteur choisi, faire correspondre à la longueur d'ondes utilisée l'indication GO PO OC du boîtier pendule, et régler la sensibilité au maximum à l'aide de la grosse aiguille centrale. Dans le cas de parasites, orienter alors les spires en les manœuvrant par le support jusqu'à la position donnant la réception la plus pure.



Le « chrono-capte » : à gauche, vue de face ; à droite, vue arrière.

assujetties à un couvercle pivotant de 180° sous un capuchon faisant partie du socle fixe.

Le « chrono-capte » est relié au poste de T.S.F. par un cordon qui se branche en lieu et place de l'antenne et de la terre.

La puissance doit être réglée à l'aide du bouton habituel du poste.

Le « chrono-capte » est présenté en cégité moulée marron foncé pour le socle, beige clair pour le boîtier pendule. On peut encasturer dans ce dernier un mouvement de pendulette de qualité fonctionnant 36 heures.

Certaines enquêtes menées près de revendeurs spécialisés en électro-domestique et connaissant le succès, nous permettent de dégager des méthodes de vente qui, appliquées dans un magasin ordinaire d'électro-domestique, doivent permettre d'augmenter un chiffre d'affaires et ce, dans des proportions appréciables.

Des méthodes de vente éprouvées

1°) Le patron doit s'occuper lui-même de la clientèle

Celui-ci doit s'occuper lui-même de la clientèle, guider ses achats, l'orienter vers telle ou telle marque.

Il convient pour le revendeur, de devenir ainsi pour son public non pas



le monsieur « qui vend n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment », mais le conseiller, voire l'ami « sûr » qui saura guider dans l'intérêt réciproque le choix et les achats éventuels.

2°) Porter attention au client

Dès qu'il stationne devant la boutique, dès qu'il pénètre dans votre



magasin, le visiteur devient un acheteur en puissance — et les Américains l'ont bien compris, eux, qui ont inventé la méthode du « traffic-stopper » (vitrines pour arrêter le piéton et attirer son attention sur une marchandise en vente).

Que ce soit pour une pièce détachée ou un réfrigérateur le client doit se sentir chez lui. Je me souviens d'une

affiche qu'une ligue de consommateurs placardait avant-guerre et qui représentait les commerçants aux pieds du client : « Le client paye, donc il est le Roi ! », c'est là une psychologie qu'il ne convient pas d'oublier surtout actuellement ! votre chiffre d'affaires s'en ressentirait.

3°) Suivre le client

« Suivre le client » est une excellente méthode dont la théorie revient encore aux spécialistes d'outre-Atlantique, promoteurs du « follow-up system ». Suivre le client, aussi bien pour l'entretien que pour la réparation du matériel qu'on vient de lui vendre.

Cette méthode, qui constitue ainsi la meilleure forme de « public-relations » tant prônées de nos jours, permet d'avoir un client :

- satisfait, parce qu'on s'intéresse à lui,
- qui revient compléter ses achats,
- qui amène à l'occasion, les membres de sa famille, ses amis, ses relations.



Quelques suggestions seront à retenir, sur le plan pratique :

- le dépannage des postes de télévision. Si possible, par « voiture-secours », à l'instar du Gaz ou de l'E.D.F.,
- la « fiche de santé » du récepteur de radio qui consigne les moindres réparations et que l'on fixe à l'intérieur de l'ébénisterie,
- l'envoi de documentation sur les nouveautés qui sortent,
- l'édition d'un catalogue permanent de pièces détachées qui permet au client de compléter sa première acquisition et de se réassortir.

Ces suggestions, répétons que nous les avons toutes vues en pleine réalisation chez certains revendeurs à la page et nous pensons qu'elles peuvent s'appliquer avec intérêt, même à un magasin de très moyenne importance.

4°) La disposition des stands de vente

La disposition d'intérieur s'inspire directement des leçons d'équipement



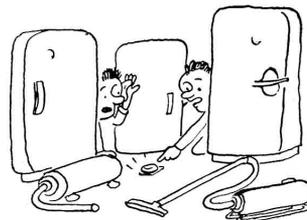
données par les magasins à succursales multiples dont les « Prisunics » lancés en France par le groupe « Au Printemps » reflètent l'image la plus classique. Nous retiendrons à ce sujet, deux points capitaux de l'organisation intérieure de la vente :

- 1°) groupement par catégorie des marchandises,
- 2°) création de véritables « rayons », même si le magasin est de dimensions restreintes.

En effet, trop de revendeurs, même à Paris, « mélangent » téléviseurs et fers à repasser. Or le client hésitera toujours à demander un renseignement. Il aura honte — mais oui ! — de réclamer le prix de dix centimètres de fil électrique au vendeur campé devant un récepteur de T.V. à 150 000 francs !

Un autre point, corollaire des deux précédents, est le suivant :

Il est préférable d'exposer : un modèle de fer à repasser, un réfrigérateur, un rasoir électrique, un poste



de radio et une cuisinière que cinq réfrigérateurs de marques différentes et un seul rasoir électrique, en laissant le soin au client de supposer que les réserves recèlent d'autres articles... Le slogan « Ce que vous ne voyez pas à l'étalage est à l'intérieur » est souvent faux dans sa portée pratique...

(A suivre)

Toutes les ANTENNES de TÉLÉVISION

POUR CHAQUE PROBLÈME NOUS TROUVERONS LA SOLUTION QUI VOUS DONNERA SATISFACTION

7 modèles éprouvés à votre disposition

FABRICATION
ENTIÈREMENT LAITON
supprimant toute corrosion
CONSTRUCTEUR - INSTALLATEUR

Toutes les Antennes Autos

ANTENNE ESCAMOTABLE
D'AILE À ÉCHANGE
STANDARD DE
JEUX DE TIGES

ANTENNE DE
PAVILLON À
BRIN UNIQUE

ANTENNE
ESCAMOTABLE
DE PAVILLON

Le Spécialiste des Antennes

SYMA

89, RUE S^TMARTIN-PARIS-TEL-ARC 53-42

Publi SARP

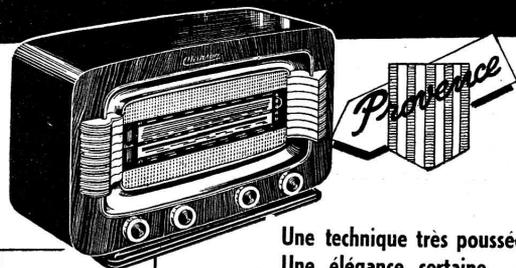
COURS DE TÉLÉVISION TOUS STANDARDS

Nous informons les lecteurs du "COMMERCE"
qu'un tel cours est publié dans

"LA RADIO TÉLÉVISION PROFESSIONNELLE"

depuis Décembre 1952

Le plus juste prix dans l'Excellence!



SERVICE
DE VENTE
À CRÉDIT

Une technique très poussée
Une élégance certaine
Une fabrication irréprochable
6 lampes dont œil - 4 gammes dont 1 BE

à qualité égale
prix imbatale

Notice franco concernant tous nos modèles y compris nos radio-phonos

"CLARSON" ... la marque qui
garantit votre renom!

Clarson

E^TS TOUCHARD 27, RUE PRADIER - PARIS-19^e - BÔT. 53-78

Des Milliers de "Touristes"
sont en fonctionnement
dans le monde

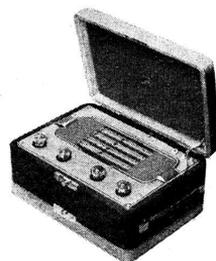
PORTABLE PILES et SECTEUR
bénéficie de notre expérience dans
SON RENDEMENT et sa
PRÉSENTATION LUXUEUSE

LE TOURISTE 53

LE CAMPEUR { PORTABLE À PILES
SEULES - PRIX
TRÈS INTÉRESSANT

LE MARINIER { POSTE
D'APPARTEMENT À
PILES OU MIXTE

RÉCLAMEZ DOCUMENTATION



230 x 160 x 100 mm.

Éts R.L.C., 102, Rue de l'Ourcq - PARIS, 19^e - NORD 11-29
FOIRE DE PARIS - HALL 104 - STAND 10.479

PUBLI RAPPY

Vous qui vous intéressez
à l'ÉLECTRICITÉ
demandez un spécimen du



E.T.P., 18 bis, Villa Herran, PARIS-XVI^e

L'ÉTAGE AMPLIFICATEUR H.F.

(SUITE DE NOTRE DERNIER NUMÉRO)

L'étage d'amplification haute fréquence est le dernier qui nous reste à examiner. Son dépannage est plus simple que celui de l'étage changeur de fréquence, le changement de fréquence étant assuré par une lampe à fonctions multiples, nécessitant un contrôle des parties oscillatrice et modulatrice. Un étage amplificateur HF accordé n'est pas toujours utilisé sur les récepteurs, en raison de l'augmentation de prix qui en résulte. Le gain en sensibilité et en sélectivité est toutefois suffisant pour que son utilisation soit justifiée sur les récepteurs de luxe ou les récepteurs pour lesquels il est nécessaire d'obtenir une sensibilité maximum : récepteurs auto, récepteurs portatifs piles ou piles secteur, dont le collecteur d'ondes est d'une efficacité inférieure à celui des récepteurs classiques.

Les lampes utilisées

Les lampes utilisées comme amplifcatrices haute fréquence sont les mêmes que celles de l'étage amplificateur moyenne fréquence. Les lampes à fonctions multiples ne sont toutefois pas utilisées, mais de préférence des pentodes simples à pente variable. Nous indiquons ci-dessous quelques tubes usuels que le dépanneur a le plus de chance de rencontrer sur un récepteur équipé d'un étage haute fréquence.

Dans les anciennes séries européennes, il faut citer les premières lampes E442, E442S, E452T, les tétrodes à pente variable E445 et E455. L'E447 et l'AF2 sont deux pentodes à pente variable. Le chauffage de tous ces tubes se fait sous 4 V.

Dans la série transcontinentale, l'AF3, à pente variable, et l'AF7, à pente fixe sont chauffées sous 4 V. L'EF6, pentode à pente fixe et surtout l'EF9, pentode à pente basculante, sont encore utilisées actuellement ou peuvent être rencontrées sur des montages assez récents. Ce sont des lampes chauffées sous 6,3 V.

Parmi les anciennes lampes américaines de la série 2,5 V, citons la 58, pentode à pente variable, la 57, pentode à pente fixe, la 24, tétrode à pente fixe. Dans la série 6,3 V, les pentodes à pente fixe 77 et 6C6 et les pentodes à pente variable 78 et 6D6. Les séries les plus récentes, à culot octal, sont la 6J7, pentode à pente fixe, les 6K7 et 6M7, pentodes à pente variable. L'élément pentode de la duodiode pentode 6H8, à pente variable, est plus rarement utilisé.

Dans la série Rimlock Medium, la pentode UF41 et plus rarement UF42, chauffées sous 12,6 V - 0,1 A sont employées sur les récepteurs tous courants. Pour les récepteurs alternatif, l'EF41 pentode à pente variable, chauffée sous 6,3 V - 0,2 A. L'EF42 pentode à grande pente est plus rarement utilisée en radio.

Dans la série miniature américaine, citons la 12BA6, pentode à pente variable, pour les tous courants, chauffée sous 12,6 V - 150 mA et la 6BA6, pour postes alternatif.

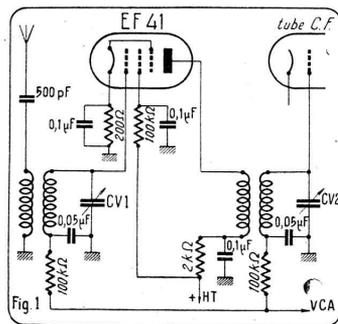
Dans la série noval, nous devons signaler la nouvelle pentode EF85, de

plus grande pente que la Rimlock EF41 (6 mA/V). Cette pentode à pente basculante est tout indiquée pour un étage amplificateur MF ou HF. Le chauffage se fait sous 6,3 V - 0,3 A. Pour une tension plaque de 250 V et avec une résistance série d'écran de 60 k Ω , la troisième grille étant reliée à la cathode et la résistance entre cathode et masse étant de 180 Ω , le courant plaque est de 10 mA, le courant écran de 2,5 mA et la pente de 6 mA/V. Résistance interne 0,5 M Ω à -2 V de polarisation et 5 M Ω à -35 V. Résistance équivalente de bruit : 1500 Ω .

Sur les récepteurs portatifs, la pentode miniature batterie 1T4, chauffée sous 1,4 V - 50 mA est la plus usuelle.

Montages types

Le schéma type d'un étage amplificateur HF est représenté par la figure 1. Le tube amplificateur est un EF41. Le circuit grille est accordé. La



liaison entre le circuit plaque de l'étage haute fréquence et le circuit grille de l'étage changeur de fréquence est assurée par un transformateur dont le secondaire est accordé par le condensateur CV2. Les condensateurs variables CV1, CV2 et CV3 (oscillateur) sont commandés par le même axe.

L'antifading est appliqué à la base des bobinages par l'intermédiaire d'une résistance dont la valeur est de d'ordre de 100 k Ω . Les courants HF

sont découplés par des condensateurs de 0,05 μ F dont l'influence est négligeable sur l'accord des circuits de grille et de plaque. La valeur du condensateur ne devant pas être trop faible pour qu'il n'en résulte pas un désaccord du circuit, la résistance transmettant les tensions d'antifading ne doit pas être trop importante pour que la constante de temps ne soit pas de valeur exagérée et que l'action de l'antifading soit rapide.

L'antifading peut être appliqué sur la grille de la lampe HF et sur la grille de la lampe changeuse de fréquence par l'intermédiaire de résistances séries de 1 M Ω , les tensions HF des circuits accordés étant transmises aux grilles précitées par des condensateurs au mica de 200 à 500 pF. Ce mode d'application de l'antifading, assez souvent rencontré sur les récepteurs, permet de réduire la constante de temps.

Certains blocs accord oscillateur du commerce sont prévus pour l'utilisation d'un étage HF accordé. Le type de tube à employer est précisé par le constructeur. Il est évident que les capacités parasites d'entrée du tube HF interviennent dans la capacité d'accord. L'alignement est effectué à l'aide des noyaux magnétiques pour les fréquences les plus élevées.

Certains récepteurs peuvent être équipés d'un étage haute fréquence aperiódique. Dans ce cas, c'est le plus souvent le circuit grille de l'amplificatrice haute fréquence qui est accordé, le circuit plaque étant constitué par une bobine d'arrêt ou une résistance. La résistance présente l'inconvénient de diminuer la tension continue de plaque en raison de la chute de tension due au courant anodique du tube. Ce montage est assez souvent rencontré sur les récepteurs portatifs, ce qui permet d'utiliser un bloc accord oscillateur normal, de faible encombrement et un condensateur variable à deux éléments. Dans ce cas, le bobinage d'accord est constitué par un cadre à haute ou basse impédance. Lorsqu'il est à basse impédance, un transformateur élévateur d'entrée adapte l'impédance d'entrée de la boucle et celle du circuit grille de la lampe haute fréquence.

(Suite page 334)

LA PAGE DU SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

18, Rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e) - Chèque Postal Paris 4.553-33

Président : J. GUTH - Tél. OPÉ. 31-85

CONSEIL NATIONAL

REUNION D'INFORMATION DU 3 MARS 1953

COMPTE RENDU SUCCINCT

La séance est ouverte à 10 heures.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 1952

Le Procès-verbal est adopté sans observation.

STATUT PROFESSIONNEL

M. Monin rappelle les efforts qui ont été faits par le Syndicat dans le passé et notamment à l'occasion de l'abrogation du décret du 9 septembre 1939, pour faire adopter par les Pouvoirs Publics un Statut Professionnel de la Radio.

A la demande de nos Confrères Alsaciens, la remise à l'étude des avant-projets établis par la Corporation du Bas-Rhin et le Groupe des Bouches-du-Rhône, a été décidée en même temps que la nomination d'une Commission qui sera spécialement chargée de l'élaboration d'un nouveau texte.

Cette Commission est composée des Membres suivants :

MM. Amstoutz (Srasbourg) ;
Hamm (Paris) ;
Iung (Epinal) ;
Jonathan (Paris) ;
Monin (Marseille).

Après lecture et commentaires des projets existants, il est demandé à la Commission :

- 1° d'en faire une synthèse ;
- 1° de se réunir le plus rapidement possible.

D'autre part, les Membres de la Commission seront mis en possession des Statuts régissant actuellement l'accès aux Professions de Coiffeur et d'Opticien.

INFORMATIONS CONFEDERALES

Comité de défense des Locataires-Commerçants (voir la note publiée page 338 de la présente Revue).

GACHAGE DES PRIX

L'ampleur prise par le gachage des prix et l'inquiétude qui en résulte dans les milieux professionnels, appelle des mesures urgentes de défense.

Le Conseil National est appelé aujourd'hui à se prononcer sur les propositions qui ont été formulées à cet égard au cours d'une récente réunion du Conseil départemental de la Seine, et dont l'application serait susceptible d'apporter à ce problème un remède efficace.

REUNION MENSUELLE DU BUREAU

L'importance des problèmes actuels et des projets en cours exige qu'une partie au moins des membres du Bureau se réunisse une fois par mois pour en suivre l'évolution.

Les Membres suivants acceptent de participer à ces réunions restreintes qui auront lieu en principe le deuxième lundi de chaque mois (sur convocation) sous la présidence de M. Guth :

MM. Bastien, Debry, Iung, Jonathan, Monin, Perrault, Piriac, et à tour de rôle un confrère de la région lyonnaise.

PROTOCOLE E.D.F.

M. Jonathan résume brièvement à l'intention de ses Collègues la position du S.C.R.E.M.

Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 8 janvier dernier, l'E.D.F. a remis aux Syndicats présents un texte qui a recueilli leur agrément, à l'exception de la Fédération de l'Équipement Electrique.

Ce dernier texte aurait provoqué parmi les Installateurs une réaction assez vive.

Il est soumis au Conseil National une contre-proposition visant à permettre l'accès aux Commissions de liaison des Installateurs qui, ne possédant pas de magasins, ont cependant une activité importante dans la vente du matériel ménager.

De toute façon, il appartient à la Fédération de l'Équipement Electrique de saisir les Syndicats intéressés des aménagements qu'elle désirerait voir apporter au Protocole.

SITUATION DU MARCHÉ

La Fédération s'est réunie à diverses reprises pour examiner la situation critique que traverse notre Profession.

Le Syndicat des Industries Radio-électriques étudie, en liaison avec le S.C.R.E.M. et la Radiodiffusion, diverses propositions de nature à améliorer d'une part la réception et le programme des émissions, d'autre part à réaliser une campagne publicitaire en faveur de la Radio.

REPRISE

DES ANCIENS APPAREILS

Il est hors de doute qu'il faudrait parvenir à retirer du marché les anciens appareils.

M. Troselli estime que les vieux appareils provenant de reprises et dont les Revendeurs ne peuvent tirer parti devraient leur être repris à titre onéreux, pour donner lieu ensuite à des destructions spectaculaires, apportant au public la preuve que les anciens appareils n'ont réellement plus aucune valeur et ne peuvent être indéfiniment réparés...

M. Iung estime pour sa part que le rétablissement d'un véritable Salon de la Radio et de la Télévision serait un élément d'émulation susceptible de recréer une « mode » en Radio, suscitant le désir d'achat.

Séance levée à 13 h. 30.

UNE DATE A RETENIR CELLE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DES GROUPES ILE-DE-FRANCE (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) FIXEE AU LUNDI 4 MAI PROCHAIN

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir, dès à présent, réserver cette date qui sera celle d'une importante manifestation syndicale à laquelle sont conviés tous les Professionnels.

Les convocations seront adressées individuellement en temps utile et comporteront l'ordre du jour.

La réunion se tiendra à la Maison des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, après-midi.

TELEVISION MISE AU POINT...

Pour éclairer nos adhérents, trop souvent mal informés en ce qui concerne la mise en service — très proche pour les uns, très éloignée pour les autres — de nouveaux émetteurs de télévision, disons que :
La station de Strasbourg fonctionnera à fin 1953 ;
Les stations de Lyon et Marseille, deuxième semestre 1954.

Nous sommes redevables de ces informations au Président du S.C.R.E.M. qui les tient lui-même du Directeur général de la Radiodiffusion-Télévision Française.

VOLS D'APPAREILS

— Les Ets L. Dubost, 11, rue Dilo, à St-Florentin (Yonne), nous informent qu'ils ont été victimes d'un escroc disant se nommer M. Richard Raymond, 4, avenue Gambetta, à Nice, à qui ils ont fourni un récepteur « Philips » type L.F. 503 U.B. n° 3971 avec piles. Cet individu leur a remis en paiement de ce récepteur un chèque sans provision. Alerte aux collègues de M. Dubost !...

— Poste radio, marque « ZENITH » grande taille (0,5 m × 0,4 m × 0,3 m), forme rectangulaire, en bakélite de couleur noire, a été volé chez Mme HANKIS Marcelle, 79, rue Blanche, Paris-9^e.

Prière aux Professionnels auxquels il serait proposé pour achat ou réparation d'aviser la Préfecture de Police, Service de la Correspondance des Bureaux-Archives de la Police Judiciaire, 36, quai des Orfèvres, Paris.

(Suite page 338)

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de notre confrère et adhérent M. Gaëtan Debonnet, rue Jules-Lebocey, à Troyes (Aube).

Nous adressons à sa famille nos plus vives condoléances.

Q.I.P.A.

**Partout DIÉLA
Toujours DIÉLA!**

TOUS FILS ET CABLES RADIO-TÉLÉVISION
TOUTES LES ANTENNES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
FILTRÉS ANTIPARASITES TOUTES APPLICATIONS
ET L'INIMITABLE "DIELEX"
POUR DESCENTE BLINDÉE ANTIPARASITE

DEMANDEZ
LE CATALOGUE
DU
"TRENTENAIRE"

NOUVEAUX
MODÈLES
D'ANTENNES VOITURE

ANTENNE
D'INTÉRIEUR
TELEVISION

TOUS LES FILS
POUR LA "SANS FIL"

DIÉLA

116, Av. DAUMESNIL PARIS XII **TÉLÉVISION** SARL. C^A 14.780.000F TEL. DID. 90-50 & 51

ENFIN UNE
PLATINE 3 VITESSES
DE GRANDE CLASSE !



MÉCANIQUE IMPECCABLE
MUSICALITÉ INCOMPARABLE



PRODUCTION

PATHÉ-MARCONI

PUBL. RAPPY

**Groupez
tous vos Achats!**

L'INCOMPARABLE
SÉRIE DES CHASSIS

SLAM

*Vous permettra de satisfaire
toutes les demandes de votre Clientèle*

SLAM 46.I.

4 Gammes : PO-GO-OC-BE
6 Lampes : 6BA6, 6BE6, 6AT6,
6AO5, 6AF7, 6XA.
HP 17 cm. à excitation.

15.500 fr.

Non câblé : 14.200 fr.

SLAM 48.G.

4 Gammes : PO-GO-OC-BE
8 Lampes Push-Pull : 6BA6,
6BE6, 2 6AV6, 2 6AQ5,
6AF7, 5Y3GB.
HP 21 cm. Grand cadran.

4 Glaces.

22.100 fr.

Non câblé : 20.600 fr.

**SLAM
46.F.**

4 Gammes :
PO-GO-OC-BE
6 Lampes :
6AF7, 6XA,
6BA6, 6BE6,
6AT6, 6AQ5,
HP 20 cm
à excitation.

16.500

Non câblé :
15.200 fr.

Remise habituelle
à MM. les Reven-
deurs.

Ne sont utilisées dans
la construction de ces
chassis que des pièces
détachées de premières
marques :

ALVAR, VEDOVELLI,
REGUL, RADIOHM, etc...



**LE MATÉRIEL
SIMPLEX**

4, RUE DE LA BOURSE
PARIS-2° RIC. 62-60



PUB. BONNANCE

A TRANSFORMATEURS

Exemple de montage

La figure 1 représente un amplificateur MF à transformateurs, à deux circuits dont le primaire et le secondaire sont accordés sur la fréquence f_r fixée comme milieu de la bande MF à amplifier. Cette bande est $B = f_2 - f_1$, f_2 et f_1 étant les fréquences extrêmes de la bande pour lesquelles l'amplification est 0,707 fois celle obtenue pour f_r . Les valeurs des éléments sont : $R_1 = 3900 \Omega$, $R_2 = 100\ 000 \Omega$, $R_3 = 200 \Omega$, $R_4 = 5\ 000 \Omega$, $R_5 = 100\ 000 \Omega$, $R_6 = 75\ 000 \Omega$, $R_7 = R_8 = R_9 = R_{10} = 100 \Omega$, $R_{11} = R_{12} = 200 \Omega$; $C_1 = 100 \text{ pF}$, C_2 à $C_{12} = 1\ 500 \text{ pF}$; $P = 3\ 000 \Omega$, potentiomètre bobiné, réglage de sensibilité.

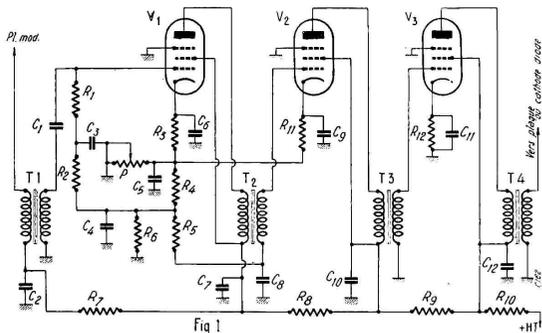


Fig 1

Pour les condensateurs, les valeurs indiquées conviennent si f_r est de l'ordre de 30 Mc/s. Pour d'autres valeurs, les condensateurs doivent avoir des capacités inversement proportionnelles à f_r . Par exemple si $f_r = 10 \text{ Mc/s}$ on prendra $C_1 = 300 \text{ pF}$ et C_2 à $C_{12} = 4\ 500 \text{ pF}$. Des valeurs supérieures ou inférieures de 20/0 conviennent également. Les lampes sont des EF42 ou 6AG5 ou EF80, etc. Les valeurs des éléments conviennent aux EF42. Pour d'autres lampes, on modifiera les résistances de polarisation R_{10} , R_{11} et R_{12} et on alimentera, s'il y a lieu, les écrans par des résistances série afin de réduire la tension à la valeur convenable.

Les primaires et les secondaires des transformateurs sont shuntés par leurs fabricants, par des résistances d'amortissement permettant d'obtenir la bande B voulue, pour la totalité de l'amplificateur, c'est-à-dire depuis la plaque de la lampe modulatrice jusqu'à l'électrode d'attaque de la détectrice diode (lampe ou cristal).

Réglages

Chaque transformateur comporte des enroulements qui peuvent être accordés par des capacités fixes ou variables. Dans le premier cas, la capacité d'accord est la capacité parasite composée de celles des lampes, du câblage et des bobinages. Le réglage s'obtient en variant le coefficient de self-induction des bobines qui comportent un noyau de fer. Dans le second cas, les bobines, tout en possédant quelquefois des noyaux, ne sont pas réglables et l'accord s'obtient en agissant sur des petits ajustables de 5 pF au maximum. Les capacités d'accord sont par conséquent augmentées des capacités des ajustables.

Chaque enroulement est amorti par une résistance qui se compose de deux résistances en parallèle : celle d'entrée ou de sortie des lampes et d'une résistance matérielle fixe connectée aux bornes de l'enroulement. Ces résistances règlent dans la plus grande mesure la largeur de bande qui est d'autant plus grande que la résistance d'amortissement est faible.

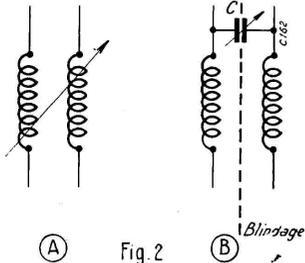


Fig. 2

N° 10 TÉLÉ-SERVICE

Le couplage correct s'obtient en agissant sur l'écartement des bobines s'il s'agit de couplage par induction magnétique (Fig. 2 A) ou sur l'ajustable C, s'il s'agit d'un couplage électrostatique par capacité « en tête » (Fig. 2 B). Dans ce dernier cas les bobines P et S ne doivent pas être couplées magnétiquement et à cet effet elles sont séparées par un écran ou bien elles sont disposées de façon que le couplage soit négligeable. On peut cependant, trouver, des transformateurs à couplage mixte : il y a induction magnétique entre les bobines, et le petit condensateur en tête sert d'appoint réglable. Ce condensateur étant connecté à ses deux extrémités en des points dits « chauds » (plaque et grille) il convient de procéder au réglage à l'aide d'un outil en matière isolante et suffisamment long pour que l'approche de la main de l'opérateur soit sans influence sur le réglage.

Les pannes de l'amplificateur haute fréquence

Les pannes de l'amplificateur haute fréquence sont assez faibles à déceler. Elles peuvent être dues à une lampe défectueuse, à la tension incorrecte d'une électrode, à une coupure d'un bobinage, à un désalignement total, à un antifading défectueux, à un accrochage HF.

Le dépanneur commencera donc par court-circuiter l'antifading et vérifiera les tensions des différentes électrodes. Il est facile de sonner à l'ohmmètre les différents bobinages. On vérifiera également que les éléments correspondants du condensateur variable ne sont pas en court-circuit. Le commutateur de bobinages peut être la cause d'un mauvais fonctionnement, en particulier sur la gamme onde courte.

Un accrochage de l'étage HF se traduit souvent par du motor boating, en raison de l'action de l'antifading et des constantes de temps de son circuit. Dans le cas de l'utilisation d'un étage HF, toutes les précautions doivent être prises pour éviter les accrochages HF ou MF. Des cellules de découplage seront disposées dans l'alimentation HT des plaques des tubes HF et CF. Un soin particulier sera apporté pour le choix des différents points de masse. Chaque fourchette de condensateur variable doit être reliée à la masse par un fil court et de forte section, de préférence par la tresse métallique. Il en sera de même pour les cosses de masse du bloc accord oscillateurs. Il est nécessaire d'éviter que les courants HF traversent

une ligne de masse commune des circuits grille et plaque de l'étage pour que les couplages parasites qui en résultent n'entraînent pas un accrochage. Les circuits grille et plaque doivent évidemment être séparés par un blindage, soigneusement relié à la masse. Ce blindage existe d'ailleurs sur les blocs accord oscillateur prévus pour l'étage HF. Les couplages parasites entraînant un accrochage peuvent être dus à l'alimentation, en l'occurrence à la déféctuosité du deuxième condensateur électrolytique de filtrage. On le vérifie aisément en shuntant ce condensateur par un condensateur au papier, de 0,1 μF .

Si l'on constate une sensibilité insuffisante et si la sensibilité redevient normale en court-circuitant l'antifading, c'est que ce dernier agit avec trop de violence et réduit trop l'amplification. La tension cathode masse de la lampe HF est alors très réduite en raison de la diminution de courant anodique. La déféctuosité du régulateur antifading peut provenir d'un indicateur cathodique présentant quelques traces de gaz.

Une hétérodyne modulée permettra de vérifier aisément l'amplification de l'étage. Le récepteur est accordé sur la fréquence correspondante et les tensions de sortie sont transmises sur la grille modulatrice, par l'intermédiaire d'un condensateur au mica de 200 pF et ensuite à la borne-antenne du récepteur. En injectant les tensions HF directement sur la grille modulatrice, on vérifie immédiatement le gain de l'étage HF.

H. THOMAS.

Mise au point

Le technicien chargé de ce travail doit être en possession des renseignements suivants :

- 1° Fréquence d'accord milieu de la bande : f_r .
- 2° Largeur de bande B.
- 3, Forme de la courbe de réponse.
- 4° Valeur des fréquences extrêmes : f_1 et f_2 .

Ces renseignements doivent être fournis aussi bien pour la totalité de l'amplificateur que pour chaque étage. Rappelons qu'un étage se compose du montage compris entre une grille de lampe (son bobinage étant débranché ou rendu sans influence au point de vue accord) et la grille de la lampe suivante comme le montre la figure 3. Il va de soi que la courbe de l'ensemble est la résultante de chaque courbe d'étage et que sa forme dépend de celles des composantes.

Le metteur au point doit obtenir d'abord la courbe voulue pour chaque étage. Ayant effectué les réglages partiels, il vérifiera ensuite la courbe de l'ensemble. Si celle-ci n'est pas tout à fait conforme au modèle imposé, il procédera à des retouches jusqu'à obtention du résultat désiré.

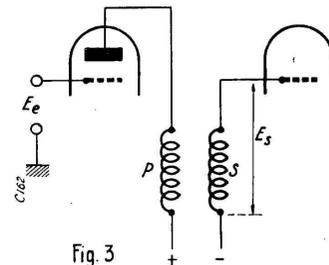


Fig. 3

Forme des courbes de réponse

On sait que l'on réalise généralement deux sortes de couplages en vue d'obtenir soit des courbes à un seul sommet, soit des courbes à deux sommets. Dans le premier cas, la courbe à la forme indiquée par la figure 4 et dans le second, celle que montre la figure 5. Les données indispensables qui caractérisent d'une manière suffisante en pratique, la forme des courbes sont :

1° Un sommet : la fréquence f_r pour laquelle l'amplification relative H est maximum, les fréquences f_1 et f_2 qui correspondent 0,707 d'amplification relative.

2° Deux sommets : les fréquences f_1 et f_2 comme ci-dessus, la fréquence f_r qui correspond au « creux » et les fréquences f_3 et f_4 qui correspondent aux sommets. Dans tous les cas f_r est la fréquence de résonance de chaque enroulement considéré seul, c'est-à-dire non couplé à l'autre. Ceci est d'ailleurs approximatif, mais assez proche de la vérité dans la pratique, lorsque le couplage est élevé (cas de deux sommets). Dans certains cas, chaque bobine doit être accordée sur une fréquence très voisine de f_r , indiquée par le constructeur du poste ou le fabricant des bobinages, dans leurs notices de mise au point.

(A suivre)

F. JUSTER.

Voir aussi le

COURS DE TÉLÉVISION TOUS STANDARDS

dans " LA RADIO-TÉLÉVISION-PROFESSIONNELLE "

DEVENIR DISTRIBUTEUR SATAM PRESTCOLD

Oui...
parce que



2 MODÈLES
145-210 LITRES
ENCOMBREMENT
RÉDUIT EN PLAN

Ce sont des Réfrigérateurs Ménagers construits en France par SATAM qui a 3/4 de siècle d'expérience dans l'Industrie du Froid.

Ils sont équipés du groupe hermétique - PRESTCOLD G. B. - (la plus grande production anglaise de Réfrigérateurs).

Vous serez donc sûr de satisfaire pleinement votre Clientèle en vendant le SATAM-PRESTCOLD, d'autant que :

SATAM possède un standing financier et Technique qui donnera toute confiance à vos Clients.

SATAM assure pour vous la garantie de 5 ans, par son réseau complet de concessionnaires, tous Techniciens frigoristes qualifiés.

SATAM

Froid

Société Anonyme au Capital de 364 Millions
17 bis BD PASTEUR, PARIS-XV^e-SUF. 19-01

**ADRESSEZ VOUS
A UN SPÉCIALISTE
POUR L'INSTALLATION
DE VOS ANTENNES**

**R.E.T. 10 RUE PERGOLESE
PARIS 16^e - KLE 00-27**

Sans grille!

Vous vendrez FACILEMENT LE MOINS CHER LE PLUS PERFECTIONNÉ des RASOIRS ÉLECTRIQUES LE REMARQUABLE "RB" licence suisse SANS GRILLE

LE RASOIR ÉLECTRIQUE LE PLUS PERFECTIONNÉ RASE DE PRÈS

Une démonstration... il est **VENDU!** il rase **VITE** et **BIEN**

GROS : 33, RUE VOLTAIRE, PUTEAUX (Seine) - LON 19-96

Représentant sérieuses références demandé pour la Normandie

La documentation publicitaire complète logiquement les études techniques et commerciales du présent numéro...

Professionnels de la revente et du service, demandez donc aux Annonceurs les spécifications de leur production, vous en aurez besoin bientôt.

Pourquoi LA CAFETIÈRE ÉLECTRIQUE JEMA Se vend-elle si bien?

- *la Maîtresse de Maison aime* avoir une cafetière électrique JEMA - si pratique - qui fait passer sur le café la vapeur d'eau en pleine ébullition, entièrement seule et en 7 minutes.
- *la Maîtresse de Maison est fière* de poser sa cafetière JEMA - si élégante - sur sa table ou sa desserte, et de montrer à ses invités de quelle façon moderne se fait le café, chez elle.
- *la Maîtresse de Maison est satisfaite* de servir un café plus riche, plus fort, car JEMA extrait toute l'essence aromatique de la mouture. Avec JEMA la saveur totale du café est dans la tasse.
- *la Maîtresse de Maison a plaisir* pour la fête, l'anniversaire ou le mariage d'une amie, à lui faire cadeau d'une JEMA. Un beau cadeau qui sera apprécié pendant des années.

JEMA l'Élegante
ET SI PRATIQUE
CAFETIÈRE ÉLECTRIQUE

JEMA - 40 rue de Paradis, X^e - PRO. 18-38
FOIRE de PARIS: Ter. R - Hall 105 -
Groupe Electro-Ménager, STAND 10.507

ADP - PUB.JM.71

ÉQUIPEMENT MÉNAGER

PROPOSITION D'UN CORRESPONDANT

Un "Prix Orange" de notre Commerce

PUISQU'IL est d'usage de récompenser par l'attribution de prix le talent, le courage, la bonne conduite ou tout autre qualité rare qui se peut rencontrer ici-bas, pourquoi les Commerçants radioélectriciens n'attribueraient-ils pas un prix à celui ou ceux de leurs Fournisseurs dont le comportement vis-à-vis de leurs Agents aurait toujours été correct et courtois ?

Nous désignons bien ici un prix que les Commerçants de notre corporation attribueraient à leurs Fournisseurs et non l'inverse, comme certains esprits logiciens pourraient rectifier d'eux-mêmes, croyant de bonne foi à une erreur d'impression...

C'est qu'en effet les décades se succédant ne se ressemblent guère, ainsi que l'affirme avec raison la sagesse populaire, et telle qui, par le jeu des circonstances ou des événements, préside au rush vers les marchandises à tout prix, précède celle de la chasse aux débouchés quoi qu'il en coûte...

La dureté des temps donc a contribué peut-être à endurcir les cœurs, à favoriser l'oubli, et tel pionnier-revendeur, dont les efforts furent consacrés tout entiers au développement d'une Marque, se voit aujourd'hui supplanté par de nouveaux élus dont le nombre croît sans cesse...

« L'homme est un loup pour l'homme... », raison de plus pour citer à l'honneur ceux qui, en dépit de toutes les bonnes raisons que les autres invoquent, ont maintenu la tradition et tenu compte du passé.

Le « Prix Orange », destiné à être attribué au Constructeur le plus fidèle envers ses Agents, serait un juste hommage rendu à cette fidélité, en même temps qu'un gage de sécurité qu'elle comporte et dont bien peu d'entre nous, aujourd'hui, ont pu conserver le précieux privilège.

Qu'en pensent nos Amis ?

Echos et Nouvelles

Reconstruction et équipement électro-domestique

On ne soulignera jamais assez les conséquences sur le développement de nos industries du nombre important des non-logés ou des mal-logés.

Nous disons bien des mal-logés, car si les postulants aux appartements sont évidemment hors de course pour l'achat d'appareillage électro-domestique (et pour cause !..) les premiers ont de fortes raisons psychologiques peut-être pour bouder les avantages du confort électrique. Dans une pièce ou même un taudis trop exigü où l'on a déjà bien du mal à caser la table ou le lit, une machine à laver ou un ensemble Radio-phonon est hors de question !...

« Les formes utiles ramassées » au Salon des Arts Ménagers

Signe des temps ! On a beaucoup remarqué au Salon des Arts Ménagers le secteur des « formes utiles »... L'appareillage électrique (luminaire) et électro-domestique en général est groupé en des ensembles compacts et réduits, justement pour obvier aux remarques de notre précédent écho, évier-cuisinière-réfrigérateur, lavabo-baignoire-douche... bidet, etc. etc... prenant un minimum d'encombrement...

En ce sens, ces ensembles électro-domestiques suivent les tendances générales du mobilier-cigogne : placards-canapés-lits, etc...

Nous croyons donc devoir substituer au vocable général « formes utiles », celui de « formes utiles ramassées » (pour logement lilliputien !..).

Une machine à distribuer automatiquement le lait

La Rowe Manufacturing Company, firme spécialisée dans la fabrication des machines distributrices, a construit un appareil particulièrement perfectionné pour la vente du lait, d'une hauteur totale de deux mètres environ, et ressemblant à un réfrigérateur.

Il suffit d'y introduire, par une fente, la somme de 22 cents pour recevoir un quart de lait dans un emballage en carton léger imperméable. L'acheteur qui ne possède pas la somme exacte en pièces reçoit automatiquement sa monnaie.

Une grande compagnie laitière : la City Milk Company de Maspeth, Long Island, a procédé à un petit essai de vente à New-York avec cette machine qui contient 140 récipients maintenus à une température de 4°. Elle a été si satisfaisante qu'elle doit en installer un grand nombre dès qu'elles seront fabriquées.

LA PAGE DU SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

18, Rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e) - Chèque Postal Paris 4.553-33

Président : J. GUTH - Tél. OPÉ. 31-85

(SUITE DE LA PAGE 332)

CONTRE L'IMPOT SUR L'IMPOT

Nous avons reçu la lettre dont ci-après copie, émanant du Président de l'Union des Intérêts Economiques, 16, place de la Madeleine, Paris (8^e). Nous nous associons entièrement à l'action qu'il entreprend pour faire supprimer une surtaxe injuste.

Monsieur le Président,

Ne pensez-vous pas opportun de reprendre avec une vigueur nouvelle les protestations contre l'aberration fiscale qui s'appelle « l'impôt sur l'impôt »

En effet, ainsi que le prouvent les articles 47 de la loi du 14 avril 1952, 14, 15 et 16 de la loi du 17 février 1953, où les « mesures » dont nous menaçons le lo-cadre qui doit être déposée le 10 mars prochain, l'Administration des Finances tend de plus en plus à « suspecter » le contribuable, accusé de pratiquer « d'une façon éhontée la « fraude fiscale ».

Vous penserez certainement avec nous que le moyen de supprimer « l'évasion fiscale » (car le terme est plus exact) c'est d'en rechercher les causes et éventuellement de les supprimer.

Or, l'évasion fiscale a été provoquée et développée tout particulièrement par le principe malhonnête et illogique qui consiste à percevoir « l'impôt sur l'impôt ».

Cette décision, ne l'oublions pas, a été prise sous l'occupation par la loi n° 309 du 23 février 1942, et elle a été maintenue par la pression de l'autorité allemande malgré les avis de hauts fonctionnaires de l'Administration française.

Au moment où cette décision est intervenue, des protestations parfaitement justifiées se sont élevées et ont démontré, par des exemples, dans quelle erreur économique on s'était lancé.

La majoration progressive des taux des taxes et impôts en est devenue la confirmation et n'a fait qu'accuser le mal.

On dira peut-être que les protestations s'étaient depuis quelque peu atténuées. C'est en réalité que cette fiscalité pernicieuse avait été masquée par un mal plus terrible encore : l'inflation. L'impôt sur l'impôt pouvait être en apparence supporté, parce qu'il était payé en francs chaque année de plus en plus dévalués.

Cependant, les contribuables recherchent instinctivement, et par une sorte de « réflexe biologique », comment se défendre contre la perte de substance provoquée par cette fiscalité.

Dans la mesure même où la politique de stabilité monétaire, amorcée par le Président Pinay, pourra être maintenue, il deviendra impossible de continuer à percevoir « l'impôt sur l'impôt » sous peine de compromettre gravement la pérennité des entreprises.

C'est pourquoi nous vous suggérons d'attirer sans tarder l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la nécessité de revenir à la fiscalité française d'avant 1942, laquelle prévoyait le droit pour le contribuable de déduire l'impôt payé l'année précédente.

Si vous êtes de notre avis, vous pourriez provoquer une délibération de l'organisme que vous présidez avec tant d'autorité, réclamant la suppression des dispositions contenues dans le Code Gé-

néral des Impôts, en application de l'article 1er de la loi du 23 février 1942.

Nous vous serions obligés de nous informer de la suite que vous voudrez bien donner à cette suggestion, de manière à renforcer l'action que nous entreprenons tant auprès du Gouvernement que des Assemblées parlementaires.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.

Le Président : Louis BILLIET.

AU SYNDICAT NATIONAL DE LA CONSTRUCTION ELECTRO-THERMIQUE ET ELECTRO-DOMESTIQUE

Le Conseil d'Administration du Syndicat National de la Construction Electrothermique et Electro-domestique, au cours de sa réunion du 24 février 1953, a procédé au renouvellement statutaire de son Bureau, qui a été constitué comme suit :

Président : M. Coite, Cie Fse Thomson-Houston.

Vice-Présidents :

Gros matériel chauffant : M. Jouard, Fond. Arthur-Martin.

Petit matériel chauffant : M. Noirot, Ets J. Noirot.

Petit matériel tournant : M. Maure, Ets Thermor.

Gros matériel tournant : M. Turillon, Sté Paris-Rhône.

Trésorier : M. Osché, Sté La Thermostatique.

Le S.C.R.E.M. est heureux d'exprimer à M. Coite ses félicitations à l'occasion de sa nomination.

NOTE RELATIVE AU BUT, AU FONCTIONNEMENT ET A L'ACTION DU COMITE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE DEFENSE DES LOCATAIRES- COMMERÇANTS

(Association constituée en conformité de la loi du 1er juillet 1901)

Sous le patronage de la Confédération des Commerçants-Détailants de France et de l'Union Française.

Siège social :

21, rue du Château-d'Eau — Paris (10^e)
Tél. Bot. 17-15

POSITION DU COMITE

Il est placé sous le patronage de la Confédération des Commerçants-Détailants de France et bénéficie de l'appui moral et financier des groupements adhérents.

MOYENS FINANCIERS

1^o) Cotisation versée directement par les Syndicats.

2^o) Inscription des adhérents des Chambres Syndicales.

3^o) Inscription des Commerçants non-syndiqués.

COTISATIONS

La cotisation des Groupements membres fondateurs est fixée en principe à 20.000 francs. Le Conseil d'Administration peut être appelé dans des circonstances exceptionnelles à étudier les cas particuliers qui lui seraient soumis.

L'inscription pour les Commerçants adhérents à un groupement professionnel est fixée à 3.000 francs.

Il sera demandé aux commerçants non-syndiqués une cotisation supplémentaire de 2.000 francs, s'ajoutant au versement de 3.000 francs.

Une réduction, pouvant aller jusqu'à cinquante pour cent, sera faite, sur la cotisation annuelle, aux Commerçants ayant rempli et adressé, dans un délai maximum de six mois, le questionnaire comportant des renseignements devant servir à l'établissement d'un fichier central.

ACTION IMMEDIATE ET FUTURE

1^o Organisation de la propagande :

a) Communiqués dans la grande presse, parisienne et régionale, dans les journaux et bulletin syndicaux ou professionnels ;

b) Communiqués par radiodiffusion et télévision si possible ;

c) Apposition d'affiches et diffusion de tracts par la voie directe ainsi que par l'intermédiaire des syndicats ;

d) Représentation du Comité, par un membre du Bureau, aux réunions syndicales ou régionales ayant pour but la diffusion des buts recherchés.

2^o Fixation dès que possible d'une ligne de conduite uniforme pour une coordination totale dans la défense des locataires commerçants.

3^o Organisation d'une réunion des Conseils et Contentieux de syndicats pour communication des directives générales et apport de l'aide du Comité.

4^o Demande de nomination d'experts-commerçants pour fixation du degré de commercialité des secteurs qui aurait une influence sur la valeur du fonds de commerce. Les commerçants comme les propriétaires, devraient être groupés dans la proportion de 50 % dans un même secteur, pour pouvoir demander une révision du prix des loyers.

5^o Renseigner les commerçants dont le prix du loyer commercial est en instance de révision, principalement à l'aide d'un fichier à constituer et devant servir de base aux travaux à entreprendre.

Si, par son action énergique et rapide, le Comité peut faire échec aux procès en cours et éviter ainsi aux commerçants des frais de procédure, il aura rendu, à la cause des locataires-commerçants, un service extrêmement important.

Nous prions ceux de nos ressortissants qui auraient actuellement des droits à défendre en matière de loyer ou de bail commercial, de bien vouloir se signaler au S.C.R.E.M., 18, rue Godot-de-Mauroy, Paris (IX^e).

Les appareils électro-ménagers transformables

Les appareils électro-ménagers sont de plus en plus nombreux et divers, et l'énergie électro-mécanique peut ainsi remplacer, de plus en plus, l'effort manuel de la ménagère, dans toutes les tâches du foyer.

Malgré les efforts rationnels des fabricants, les prix de revient et, par suite, les prix de vente, ne peuvent pourtant être abaissés constamment au-dessous d'une certaine limite, déterminée en fonction des prix des matières premières, du niveau des salaires et des charges fiscales et sociales de toutes sortes. Malgré tout, l'appareil ménager courant reste donc relativement d'un prix élevé, par rapport aux possibilités d'achat d'une grande partie de la clientèle.

En attendant une augmentation du pouvoir d'achat de la masse, qu'on ne peut espérer très importante, dans les conditions actuelles, l'amélioration des conditions d'achat à crédit déjà survenue peut constituer un facteur d'extension du marché. Néanmoins, dans la majorité des cas, la plupart des ménages modestes doivent limiter leur ambition et envisager uniquement l'acquisition de quelques appareils particulièrement utiles.

A l'heure actuelle, ce sont surtout, sans doute, la machine à laver, et,

bien entendu, l'aspirateur, qui attirent l'attention du grand public, et, pourtant, en dehors de ces appareils en quelque sorte prioritaires, il est certainement un très grand nombre de petits dispositifs, plus ou moins accessoires, mais, pourtant, utiles et agréables, qui pourraient concourir avec efficacité au confort et, même, à l'élégance des foyers modernes. Mais, si ces petits appareils sont chacun d'un prix beaucoup moins élevé que celui d'une machine essentielle, leur ensemble n'en correspond pas moins à une dépense importante !

C'est sans doute à ce fait que l'on doit l'étude et la réalisation des dispositifs transformables à multiples usages, offrant, en principe, à l'utilisateur, tout un ensemble de petites machines électro-mécaniques utiles et agréables, pour un prix qui ne dépasse guère celui d'un appareil de qualité à un seul usage.

En examinant, en effet les caractéristiques de différentes machines électro-domestiques, on se rend compte qu'elles comportent un certain nombre d'organes communs, adaptés simplement à des dispositifs divers additionnels plus ou moins de détail. Pourquoi donc ne pas envisager des appareils comportant justement cet organe commun essentiel, auquel on pourrait adapter, à vo-

lonté, différents accessoires, suivant les différents usages envisagés. Le principe est fort attrayant, et il est tout à fait d'actualité, puisqu'il semble retenir, tout au moins pour quelques appareils caractéristiques, l'attention du public aussi bien que des fabricants.

La méthode est connue et pratiquée depuis longtemps pour les aspirateurs, mais elle a été récemment encore améliorée. Tout aspirateur, et en particulier un appareil à sac, est une machine à moteur électrique et à turbine, qui peut, à la fois, aspirer et refouler de l'air sous pression.

En tant qu'aspirateur, la machine à usages multiples n'est pas seulement utilisable pour les tapis ; grâce à des embouts convenables succurs, il peut servir pour les coussins, les rideaux, les matelas, les fauteuils, les livres de bibliothèque et même les garnitures d'automobile.

Grâce à une brosse ovale, il permet le nettoyage efficace des parquets et des linoléums ; une brosse ronde servira pour les meubles et les sculptures, un bec souple de caoutchouc pour les plinthes, les radiateurs, les intérieurs de piano, sinon les machines de tous genres.



L'appareil aspirateur-cireuse CADILLAC à usages multiples.

Grâce à un flacon additionnel, le dispositif compresseur peut être employé comme démiter, pulvérisateur, antimoustiques, sinon pour la peinture cellulosique, à la place d'un pistolet professionnel ; une brosse métallique peut poncer les parquets ; une brosse dure servira à les faire briller.

Pourquoi ne pas employer aussi le compresseur pour le séchage du linge ou des photographies, sinon les traitements à air chaud, avec radiateur interposé ?

Nous voyons, d'ailleurs, apparaître, avec raison, des modèles d'aspirateurs à plusieurs vitesses, c'est-à-dire à plusieurs intensités d'aspiration et de compression. La première est employée pour les matières fragiles, telles que les rideaux, les soieries, et l'autre, pour les travaux courants.

Les « mixers » ou mélangeurs de tous genres, de même que les différents moulins électriques à café ou



Notre objectif a saisi MM. Curnonsky, prince des gastronomes, Guth, président du S.C.R.E.M., et Laneyrie (Aréso), discutant au Salon des Arts Ménagers des mérites comparés de la cuisine faite au gaz et de celle faite à l'électricité.

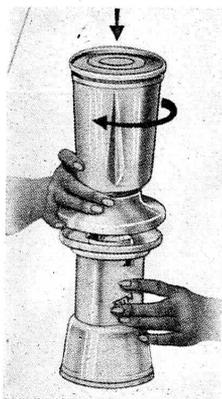
Les appareils électro-ménagers transformables

— (SUITE DE LA PAGE 339) —

à matières similaires, les hachoirs, etc., comportent évidemment un organe essentiel commun, le moteur, et un certain nombre d'accessoires divers étudiés en vue des buts particuliers à atteindre.

En principe, il est donc possible de réaliser des appareils transformables, comportant un moteur avec un dispositif de liaison permettant le montage d'accessoires de mélange divers, des batteurs, des concasseurs, des hachoirs, etc. Il existe, dès à présent, des modèles de ce genre bien étudiés.

Les avantages de ces appareils transformables sont évidents. Pour qu'ils se répandent efficacement, il faut pourtant qu'ils assurent, pour chacune des applications envisagées, un usage normal et durable, analogue à celui d'un modèle ordinaire, non transformable. Il faut, ensuite que leur prix de vente soit réelle-



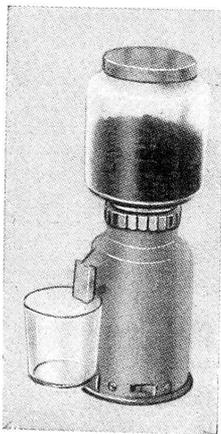
Le « Mill-Mixer », moulin à café et mixer avec un seul moteur.

ment raisonnable, et que l'utilisateur prenne l'habitude de s'en servir rationnellement, avec les précautions nécessaires au moment du démontage et du remontage des accessoires, pour éviter toute usure anormale et toute fausse manœuvre.

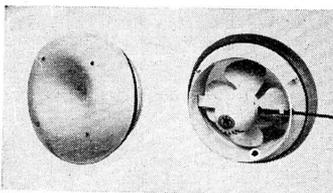
Ces accessoires doivent pouvoir être utilisés immédiatement, et sans aucune difficulté, au moment nécessaire ; ils doivent donc être présentés dans un coffret bien étudié, avec des casiers soigneusement combinés, dans lesquels ils sont fixés solidement. Cette condition est rarement réalisée à l'heure actuelle ; pourtant, le prix de revient de cette amélioration serait assez faible, et il serait bon d'attirer sur ce point l'attention des fabricants français.

P. H.

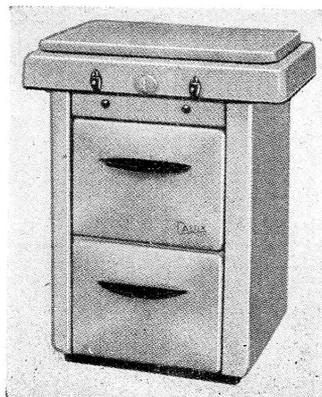
Remarqué au Salon des Arts Ménagers



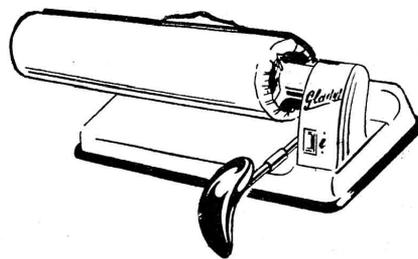
Moulin à Café PARIS-RHONE



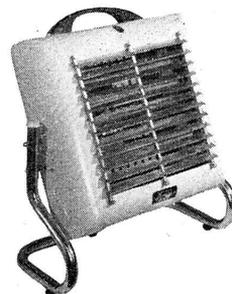
Aérateur ETOILE.



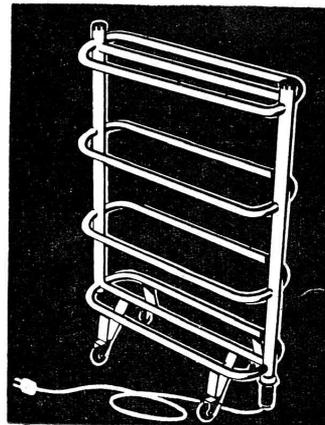
Nouvelle cuisinière électrique CALUX



Machine à repasser GLADYS.



Radiateur soufflant LUCAS.

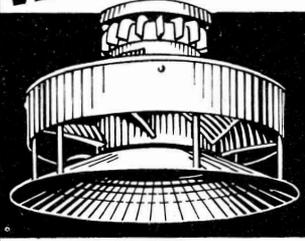


Le Thermo-Linge « Junior » APPLIMO

une innovation dans la ventilation... Ch.G.

LE VENTILATEUR PLAFONNIER 1028

A CONVEXION FORCÉE
modèle breveté



assure à tous locaux un rafraîchissement idéal et agréable sans effet brutal.
Turbine en alliage léger (Diam. : 25 cm)
Consom. : 40 watts
Vitesse : 1400 t./min.
PRÉSENTATION SOignée
GARANTIE 2 ANS

POUR CLIMATS TRÈS CHAUDS : le même ventilateur peut être livré sans déflecteur avec panier grillagé (N° 1027) d'où un effet plus direct.

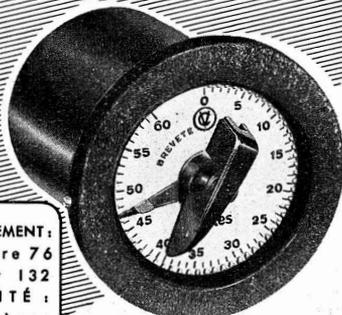
ATELIERS
Documentation VR-61 sur demande **"AIR & FEU"** A.-E. VIVEZ ARGENTEUIL (S.-O.) FRANCE

Créateurs de la déjà célèbre **HOTTE ASPIRANTE de cuisine**

FOIRE DE LYON MÉCANIQUE
Stands 237 et 240

MINUTERIE 143

TEMPORISÉE A MOTEUR
SYNCHRON - A RÉARMEMENT MANUEL



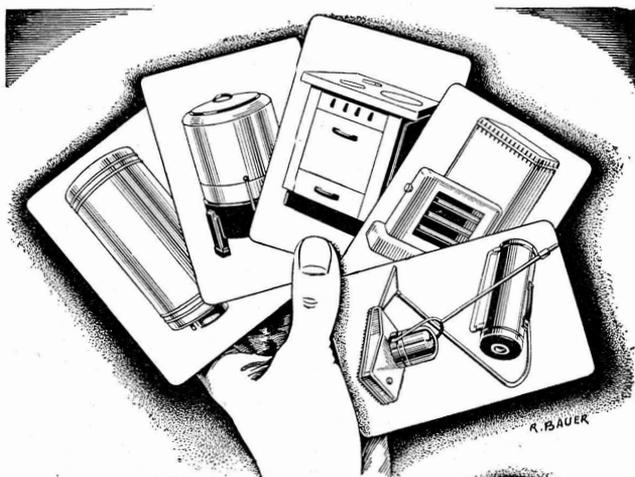
ENCOMBREMENT :
diamètre 76
Longueur 132
CAPACITÉ :
10 ampères
Sous 110 Volts
alternatifs

TEMPORISATION DE 6' à 24 h.

CROUZET & C^{IE}

MÉCANIQUE HORLOGÈRE

VALENCE S/RHONE, RUE J. J. ROUSSEAU - TÉL. 37-17 et 37-18
PARIS, 16, RUE DU PONT-AUX-CHOUX (3^e) - TÉL. ARC. 88-91



**VENTE
À
CRÉDIT
DES
APPAREILS
ÉLECTRO-MÉNAGERS
PAR
CAUMUTELEC**



AU SERVICE DE L'USAGER & DE LA PROFESSION
25, Rue de Léningrad — PARIS - 8^e — LA BOrde 01-22

Le créateur de la résistance pour couverture chauffante
Présente :



3 Solutions
AU PROBLÈME DE LA
Couverture Chauffante

- 1 LE CORDON CHAUFFANT « Jidé »
Permet de confectionner soi-même et très facilement une couverture chauffante
- 2 LE CHAUFFE LIT FILET « Jidé »
Peu encombrant, très léger, facilement transportable
Résistance incassable boudinée en spirale par procédé "breveté"
- 3 LA COUVERTURE CHAUFFANTE « Jidé »
Confortable, pure laine de belle qualité.
Sécurité garantie. Quatre teintes ciel, rose, vert, or

TROIS SÉRIES DE PRIX
suivant les possibilités de vos clients

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES :

GRENOBLE : M. CHARLAS, 3, r. Casimir-Bronier
LILLE : M. DELEBARRE, 42, rue de Beauvignat
LYON : M. PAULT, 36, rue Dubois
M. BOUCHARLAT, 10, pl. des Célestins
MARSEILLE : M. BRANCHE, 184, rue Paradis

PARIS : M. SIMON, 6, square G.-Fauré
ROUEN : M. VALLAS, St-Jacques/Darnet
VICHY : M. ARNOULT, Palais des Parcs, square Leclerc.

« Jidé » 66, Rue François-Chénieux
LIMOGES (Hte-Vienne) - Tél. 41-80

Questions Sociales

LES ALLOCATIONS FAMILIALES MAJOREES DES EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ET LES COTISATIONS DUES

Les prestations

Un décret prévoit la majoration à compter du 1^{er} janvier 1953 des allocations familiales et prénatales — à l'exception de l'allocation de salaire unique — dues aux travailleurs indépendants et aux employeurs du régime général.

Ces deux catégories de bénéficiaires obtiennent désormais la parité de taux avec celui des allocations servies aux salariés du régime général.

Dans la région parisienne :

2 enfants	3.450 fr.
3 enfants	8.625 fr.
4 enfants	13.800 fr.
Chaque enfant en plus.	5.175 fr.

En province, on applique à ces chiffres l'abattement de zone.

La loi initiale du 22-8-46 fixant le régime des prestations familiales avait en effet prévu cette parité (calcul de toutes les allocations sur un même salaire de base), mais celle-ci n'avait pas jusqu'ici été réalisée.

Cotisations

Nous avons publié page 292 de la Revue de Janvier (n° 67) le barème des cotisations pour les revenus professionnels compris entre 120.000 et 1.080.000 francs.

Au-delà de cette somme, les cotisations sont les suivantes :

1.080.001 et 1.200.000 fr. ..	42.200
1.200.001 et 1.320.000 fr. ..	48.000
1.320.001 et 1.440.000 fr. ..	52.800
Revenu sup. à 1.440.000 fr.	58.000

(D. et A. 12-2-53, J.O. 14-2-53, p. 1523 et 1524.)

(Suite à notre article, page 316, de la Revue de Février 1953)

LE REGIME DE REGULARISATION DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE POUR 1952 EST ABROGE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL

A. — Pas de versement à faire pour 1952.

Pour 1953, la régularisation des cotisations de Sécurité Sociale sera trimestrielle. Le Ministère du Travail vient de décider l'annulation de toutes les dispositions antérieures assujettissant, pour 1952, les employeurs à un versement de régularisation des cotisations de Sécurité Sociale.

Il envoie, en effet, aux Caisses de Sécurité Sociale et au Services de recouvrement des cotisations une circulaire à cet effet :

« Il va de soi que les employeurs qui auraient réglé le solde des cotisations dues en 1952, au titre du versement régularisateur de fin d'année, pourront obtenir le remboursement des dites sommes par voie de créditement sur les cotisations à venir. »

B. — Le régime 1953.

D'autre part, on sait qu'en vertu de l'article 84 de la Loi de Finances 1953, la régularisation des versements de cotisations de Sécurité Sociale sera désormais trimestrielle, à compter du 1^{er} janvier 1953, c'est-à-dire qu'elle sera calculée sur le montant total des salaires ou gains perçus au cours du trimestre et dans la limite du plafond des rémunérations soumises à cotisations au cours de ladite période.

Il précise enfin que le projet de décret prévu par l'article 84 précité de la Loi de Finances 1953 est actuellement soumis au Conseil d'Etat, sur la base actuellement en vigueur (456.000 fr. par an ou 38.000 fr. par mois), constituant le plafond de calcul des cotisations de Sécurité Sociale.

(Circ. 16/S.S. Min. Trav. 24-2-53.)

LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

Les inscriptions sont reçues à la mairie du domicile du 1^{er} au 20 avril 1953.

Les électeurs employeurs doivent produire une feuille d'inscription à la patente.

Les électeurs non inscrits à la patente qui remplissent des fonctions assimilées à celles d'un employeur doivent produire une attestation de l'employeur établissant leur qualité à figurer sur les listes.

LISTES ELECTORALES CONSULAIRES

Les inscriptions sont faites à la mairie. Se munir :

— d'une carte d'électeur ou d'un livret militaire ;

— d'un récépissé d'immatriculation au Registre de Commerce ou d'un imprimé de commerce comportant le numéro d'immatriculation ;

— des feuilles d'imposition à la patente des cinq dernières années.

SALAIRES DES JEUNES TRAVAILLEURS SANS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ils sont basés sur le salaire de l'ouvrier adulte auquel on applique les abattements suivants :

15 à 15 ans	50 0/0
15 à 16 ans	40 0/0
16 à 17 ans	30 0/0
17 à 18 ans	20 0/0
au-dessus de 18 ans, salaire de l'adulte.	

VIE ÉCON

REVENTE DES VOITURES NEUVES

Le délai d'incessibilité pendant un an des voitures neuves acquises avec une licence d'achat prioritaire vient d'être supprimé par arrêté ministériel du 6 mars 1953. (J.O. 7-3-53, page 2215.)

PRELEVEMENT SUR LES LOYERS

Fixé à 5 0/0 sur les loyers de locaux d'habitation versés depuis le 1^{er} janvier 1949, il vient d'être étendu, depuis le 1^{er} janvier 1953, aux magasins et locaux à usage commercial ou artisanal situés dans des immeubles dont la moitié au moins de la superficie est à usage d'habitation ou professionnel ou administratif.

Sauf convention contraire, il est supporté par moitié par le propriétaire et le locataire.

LE REPORT DU BAIL A LOYER D'UN LOCAL D'HABITATION OU PROFESSIONNEL SINISTRE SUR LE LOCAL REPARÉ OU RECONSTRUIT

Le bail à loyer des locaux d'habitation situés dans des immeubles détruits ou endommagés par suite des faits de guerre ou des faits assimilés aux faits de guerre est reporté sur l'immeuble réparé ou reconstruit en remplacement de l'immeuble primitif, et les baux interrompus par le sinistre sont considérés comme ayant été suspendus et reprennent cours à la date à laquelle la réinstallation aura été possible (art. 70, par. 1 et 2 de la loi du 1^{er} septembre 1948).

Attendu qu'en l'espèce soumise à la Cour de Cassation, X était locataire à Bastia d'un appartement dans un immeuble dont Y était propriétaire et qui fut sinistré par un bombardement en 1943.

INDEMNISATION DES APPRENTIS TITULAIRES D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est en toute liberté que leur indemnisation est débattue et fixée entre les parties intéressées, lors de la rédaction du contrat, c'est-à-dire entre le maître et l'apprenti ou ses ayants cause.

OMIQUE

Obligations fiscales

Attendu que l'immeuble fut vendu en 1949 à Z qui s'installa dans ledit appartement après travaux de restauration.

Attendu que X assigna alors l'ancien et le nouveau propriétaire pour être autorisés à rentrer dans les lieux et à en faire expulser tous les occupants.

Attendu qu'il n'est pas contesté que X était locataire de l'appartement appartenant à Y au moment du sinistre et non occupant des lieux en vertu des prorogations légales ou de dispositions concernant le maintien dans les lieux.

Attendu que, par suite, sa réinstallation dans l'immeuble sinistré étant actuellement possible, son bail, interrompu par le sinistre, doit reprendre son cours.

(Cour Cassation, Section Sociale 27-11-52.)

DES PRETS POUR LES ARTISANS

L'article 44 de la loi sur les dépenses d'investissements prévoit des prêts individuels pour certains artisans de nationalité française.

Les prêts individuels aux artisans sont de deux catégories.

Les uns, dont la durée ne peut dépasser dix années, sont destinés à faciliter l'acquisition, l'aménagement, l'installation, la réfection totale ou partielle, la dotation en outillage ou en matériel d'une entreprise artisanale.

Les autres, remboursables mensuellement sur une période de dix-huit mois au plus, peuvent être affectés à des opérations non prévues dans la catégorie précédente.

Le montant maximum des prêts de chacune de ces catégories est déterminé par arrêté.

Les prêts sont consentis aux artisans par les banques populaires.

(Art. 44, L. n° 53-80, 7-2-53, J.O. 8-2-53, p. 1260.)

FORMALITES EN DOUANE

Par arrêté du 28 février 1953, le directeur général des douanes et droits indirects a fixé les conditions d'application des articles 95 et 98 du Code des Douanes pour la forme des déclarations, énonciations, documents à annexer et l'examen des marchandises.

Elles seront applicables sur l'ensemble du territoire douanier, à partir du 1^{er} juillet 1953.

Les formules de déclaration actuellement en service ne pourront être utilisées que jusqu'au 30 juin 1953.

(Avis, J.O. 3-3-53, p. 2100.)

LE PRIVILEGE DU TRESOR EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'article 1920 du Code Général des Impôts disposait que le privilège du Trésor en matière de contributions directes, taxes assimilées et amendes s'exerce, avant tout autre, pendant une période de 2 ans, comptée dans tous les cas à dater de la mise en recouvrement du rôle, sur les meubles et effets mobiliers appartenant aux redevables, en quelque lieu qu'ils se trouvent et sans hypothèques conventionnelles sur tout le matériel (même réputé immeuble) servant à l'exploitation d'un établissement commercial.

L'article 61 de la Loi des Finances 1953 modifie l'article 1920 précité en spécifiant que le privilège du Trésor s'exercera avant tout autre, pendant une période de 2 ans et dans les conditions définies ci-dessus, mais seulement en matière de contributions directes et taxes assimilées et non plus en matière d'amendes.

(Art. 61, Loi de Finances 1953, J.O. 8-2-53, p. 1241.)

SURTAXE PROGRESSIVE SIGNES EXTERIEURS

ELEMENTS DU TRAIN DE VIE	REVENU forfaitaire correspond.
Valeur locative réelle de la résidence principale, déduction faite de celle s'appliquant aux locaux ayant un caractère professionnel	Dix fois la val. locat.
Valeur locative réelle des résidences secondaires en France et hors de France, déduction faite de celle s'appliquant aux locaux ayant un caractère professionnel, si cette déduction n'est pas appliquée à la valeur locative de la résidence principale	Idem
Domestiques, précepteurs, préceptrices, gouvernantes, à l'exclusion du premier domestique au service d'un pensionné de guerre, bénéficiant du statut des grands invalides et, pour le personnel féminin, de celui qui donne lieu à l'exonération d'impôt en raison de la présence d'enfants en bas âge, de vieillards et d'impotents :	
Pour la première personne du sexe féminin âgée de moins de 60 ans	200 000

Pour chaque personne du sexe féminin en sus de la première .. 300 000

Pour le premier homme âgé de moins de 60 ans, à moins qu'il ne soit en mesure de justifier que son état physique est incompatible avec tous travaux de force 400 000

Pour chaque homme en sus du premier .. 500 000

Voitures automobiles destinées au transport des personnes :

 Par cheval-vapeur de la puissance de chaque voiture 50 000

Toutefois, la puissance n'est comptée que pour moitié en ce qui concerne les voitures ayant plus de 10 ans d'âge ou appartenant aux pensionnés de guerre bénéficiaires du statut des grands invalides, ainsi qu'aux aveugles et grands infirmes civils titulaires de la carte d'invalidité instituée par l'article 4 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949.

Ces chiffres sont valables pour Paris et subissent, le cas échéant, l'abattement des zones de salaires.

POUR LES DECLARATIONS D'IMPOTS : LE TAUX MAXIMUM DES INTERETS SERVIS AUX ASSOCIES OU ACTIONNAIRES

Les articles 39-1 3° et 212 du Code général des Impôts prévoient que pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, les intérêts servis aux associés ou actionnaires à raison des sommes versées par eux dans la caisse sociale, en sus de leur part de capital, ne sont admis dans les charges déductibles que dans la limite de ceux calculés aux taux des avances de la Banque de France majoré de deux points.

Or, le taux des avances sur titres consenties par la Banque de France a été de :

3,75 0/0 du 1^{er} janvier 1951 au 11 octobre 1951,

4 0/0, du 12 octobre 1951 au 8 novembre 1951,

4,50 0/0 du 9 novembre 1951 au 31 décembre 1952.

Le taux moyen annuel « prorata temporis » majoré de deux points, au-dessus duquel les intérêts servis aux associés ou actionnaires à raison des sommes versées par eux dans la caisse sociale, en sus de leur part de capital, sont à réintégrer dans les bénéfices sociaux imposables, ressort ainsi, pour chacune des périodes de douze mois se terminant le dernier jour de chaque mois de l'année 1952 à :

1^{er} fév. 1951 - 31 janv. 1952 .. 5,94
1^{er} mars 1951 - 29 fév. 1952 .. 6,00

PETITES ANNONCES

Les petites annonces se paient d'avance par mandat ou chèque barré.

La ligne comprend quarante lettres, signes ou espaces.

TARIFS : Offres, demandes de matériel : 100 fr. la ligne ;

Offres d'emplois : 90 fr.

Demandes d'emplois : 50 fr. la ligne.
Achat et vente de fonds, capitaux et divers : 120 fr. la ligne.

DEMANDES D'EMPLOIS

Vendeuse électro-ménager et matériel installation expér. bon. réf. cherche emploi stable. Ecrire à la revue n° 152 qui transm.

30 ans dynam. conn. Radio TV Electro-Ménager, format. ingén. expér. vente CH. EMPL. commer. avec respons., connaît angl. all. Ecr. HAVAS 501.132, rue Vivienne, 17 PARIS.

Excellent Radioélectricien, bon dépanneur, très bon commerçant cherche préférence Paris ou proche banlieue, situation stable genre gérance appointée. Excellentes références. Ecrire à la revue n° 153 qui transm.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE : Techn.-Radio-Dépanneur vendeur possibilité association ou gérance av. appart. réf. exigées. MORVAN, 12, place de la Halle. SENLIS (Oise). Tél. 19.

Solide et réputée firme, appuyée par importante campagne publicité spécialisée fabrication réglottes et ballasts pour éclair. fluor., vente exclusive aux grossistes et fabricants, recherche représentant sérieux, actif, région Bordeaux Sud-Ouest. — Adresser curriculum vitæ à la Revue N° 312, qui transmettra.

FONDS DE COMMERCE

A céder ou à l. local très clair env. 100 m² Montreuil-s-Bois. Ecr. à M. CHAVEHEID, 40, rue d'Hauteville PARIS-10^e ou tél. PRO. 97-24.

COTE D'AZUR, affaire radio en pleine prospérité (600 postes vendus en 3 ans). Urgent. 3 unités cpt. — Ecrire à la revue n° 749 qui transm.

POUR BIEN ACHETER
**Un FONDS, Une INDUSTRIE
 DE RADIO, D'ÉLECTRICITÉ**
 FAITES CONFIANCE AU
SEUL CABINET SPÉCIALISÉ
 de la profession (PARIS-BANLIEUE)

G. MITTLER
 (ANCIEN GROSSISTE)

14, Rue de Naples — PARIS-8^e
 Téléphone : LABorde 79-46

GRAND CHOIX DE FONDS - TOUS PRIX
 AFFAIRES SÉRIEUSES — BIEN ÉTUDIÉES
 Publi SARP

MATÉRIEL

ACHAT AU PLUS HAUT COURS par n'importe quelle quantité de tout matériel intéressant la T.S.F. et les machines parlantes. Fins de séries. Liquidations même par usine entière : Lampes, fils, résistances, postes, châssis, appareils de mesure, pièces détachées diverses. Paiement comptant, enlèvement immédiat. Envoyez liste détaillée avec quantités et descriptions. Proposition par retour. M. BERTHOLET, 160, rue Montmartre, PARIS (2^e). Tél. CENTRAL 41-32.

DIVERS

Représentant cède portefeuille Radio Electricité importantes marques région Centre avec ou sans véhicule publicitaire. Ecrire à la revue n° 163 qui transm.

Ancien animateur d'une marque import. et connue de récepteurs, rech. un poste de direction commerciale dans lequel il serait susceptible d'utiliser au mieux son activité profes. A beaucoup voyagé, est en relation avec les plus intéressés, revend. France, Afrique du Nord ; possède enfin un réseau de représ. connus et qualifiés qu'il serait désirable de ne pas laisser tomber en sommeil. Aussi, le constructeur intéressé a-t-il intérêt à écrire de suite à la revue n° 164 qui transm.

BEAU BATIMENT INDUSTRIEL
 sur rue à Montreuil, surf. ut. 650 m. Force, monte-charge. A vdr 12 M. ou à louer cession de bail. SINDUS, 43, r. Lafayette, PARIS.

**UNE MACHINE A CALCULER
 POUR LE PRIX D'UN STYLO**
 Pour 3.700 francs et garantie 3 ans l' « ADDIATOR » machine à calculer

rendra les mêmes services, assurera la même sécurité de fonctionnement qu'une grosse machine au prix aujourd'hui prohibitif.

Machine simple et sûre « ADDIATOR » effectue les 4 opérations, permet de faire avec rapidité les calculs les plus importants.

Demandez la notice technique gratuite n° 8 à l'usine, 114, rue Malbec, BORDEAUX (Gironde).

Attention à l'escroc !

La Direction de la Police judiciaire informe qu'un individu disant se nommer DESRE Adrien ou Paul ou André, journaliste ou publiciste et demeurer 11, rue La Fayette à Versailles (Seine-et-Oise) s'est présenté chez un commerçant de la rue de la Convention à Paris (15^e) et a acheté un appareil de radio portatif, marque Sky-Master, Pizon-Bros n° 303503 et un rasoir électrique Philips, blanc n° 164574.

En paiement de ses achats, il a remis un chèque de 63 300 francs, tiré sur la banque Scalbert et qui s'est révélé être sans provision.

Le nommé DESRE doit chercher prochainement à revendre les objets ci-dessus et est susceptible de commettre de nouvelles escroqueries du même genre.

Aussi, la Direction de la Police judiciaire prie les radio-électriciens de bien vouloir retenir sous un motif spécieux, le nommé DESRE au cas où il se présenterait à eux et de le faire interpeller par le service de police le plus proche en le signalant à la 5^e Brigade Territoriale de la Direction (téléphone MON. 09-77) chargée de sa recherche.

Le Commissaire Principal.
 Signé : illisible.

Y a-t-il un débouché pour la clôture électrique ?

Dans de nombreux pays étrangers et dans une vingtaine de départements français, cet appareil se trouve dans toutes les fermes, et même on peut y compter jusqu'à deux ou trois électrificateurs par exploitation.

On ne conçoit pas l'élevage dans ces régions sans électrificateurs de clôture : on s'en sert en clôture fixe pour subdiviser les prés, afin de permettre le pâturage sur un dixième seulement de la surface à la fois, laissant ainsi pousser tranquillement l'herbe dans les neufs autres parcelles. Le rendement est ainsi augmenté de 25 0/0 du seul fait du non-pâtinement des parties non pâturées.

Elle sert également en clôture volante pour distribuer au bétail chaque jour la quantité de fourrage qu'on désire lui voir absorber.

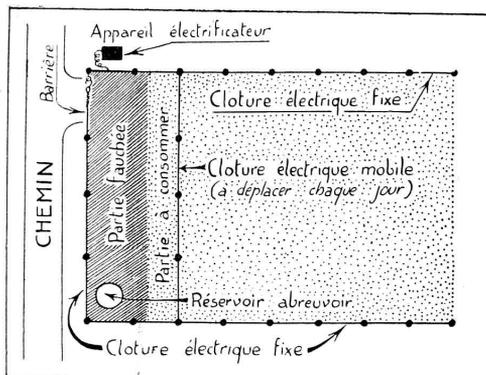
Le cliché ci-contre vous expliquera le mode d'emploi. Il suffit à l'éleveur de passer chaque après-midi, ceci est important pour éviter la météorisation, et de

déplacer les piquets de 1, 2, 3 ou 10 mètres, travail qui demande une dizaine de minutes.

Lorsque le troupeau aura pâture trois ou quatre jours et si le champ est long, on placera par derrière une autre clôture électrique, afin de laisser repousser le fourrage.

Nous pensons que chacun de nos lecteurs doit trouver dans la vente des électrificateurs de clôture un débouché nouveau important pour son activité.

Les diverses marques d'électrificateurs de culture contrôlées par le C.P. V.C.E., donnent, dit-on, depuis trois ou quatre ans, entière satisfaction.



(Cliché obligeamment prêté par le Centre de Propagande et de Vulgarisation de la Cloture Electrique, 8, rue Jules-Gautier, Nanterre (S.).

ELLE TIENT
LE COUP...



Monsieur Pile

LA PILE LECLANCHÉ

CHASSENEUIL-DU-POITOU (VIENNE)

PUBL. RAPPY

L-4



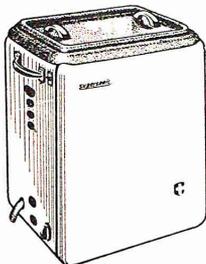
Jouez Gagnant !

CHOISISSEZ UN MATÉRIEL DE CLASSE INTERNATIONALE :

LA SENSATIONNELLE MACHINE A LAVER *Supersonic*

Enfin, une machine à laver à ondes soniques qui émerveille les spécialistes et révolutionne la vie des ménagères. Elle seule n'use pas le linge. Elle chauffe, fait bouillir son eau, lave en 15 minutes 3 à 6 kilos de linge sec, rince, essore. Branchement sur simple prise de courant. Consommation insignifiante.

Modèle A 6 : 6 kilos de linge sec.
Modèle B 3 : 3 kilos de linge sec.

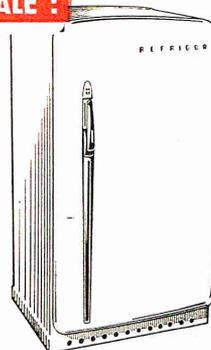


Refrigor

TECHNIQUE SUISSE DE PRECISION

présente sa nouvelle gamme d'appareils à absorption. Ce bloc hermétique à absorption fonctionne sans bruit, sans usure et sans panne. Nombreux cubes de glace - Capacité : de 35 à 120 dm³.

GARANTIE SPÉCIALE DE 5 ANS



C^{IE} FRANCO-SUISSE

S. A. CAPITAL 226.650.000 FRANCS
ROYAL C° S. A. ZURICH

16, rue La Boétie, PARIS 8° - Tél. ANJ. + 89-35

USINES A ZURICH, PARIS, LONDRES, BRUXELLES, BARCELONE, MILAN, CAP TOWN, RIO DE JANEIRO

LES RÉSISTANCES "Jidé"

permettent de confectionner soi-même, très facilement, une

COUVERTURE CHAUFFANTE

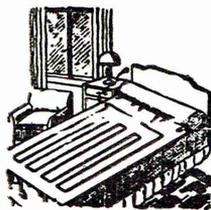
livrées complètes, en boîtes, avec certificat de garantie et notice de montage

60 w. | 75 w. | 100 w. | 120 w.
8 m. | 10 m. | 14 m. | 16 m.
680 fr. | 760 fr. | 975 fr. | 1.100 fr.

DEMANDEZ CONDITIONS REVENDEURS A
J. Degois LIMOGES (Hte.-V.)
66, r. François-Chenieux

Le Créateur de la Résistance pour Couverture

Publi SARP



vous serez émerveillé

... PAR LE MOULIN A CAFÉ ÉLECTRIQUE

SEDOR

rapide, élégant, économique

GARANTIE : 1 AN

SEDOR

17 ET 19, RUE AUGUSTIN-THIERRY
PARIS (19°) - TÉL. : BOT. 96-58

PUBLI RAPPY



La Cloture Électrique hataigne

VENDU EXCLUSIVEMENT PAR LES ÉLECTRICIENS DEPUIS 1945

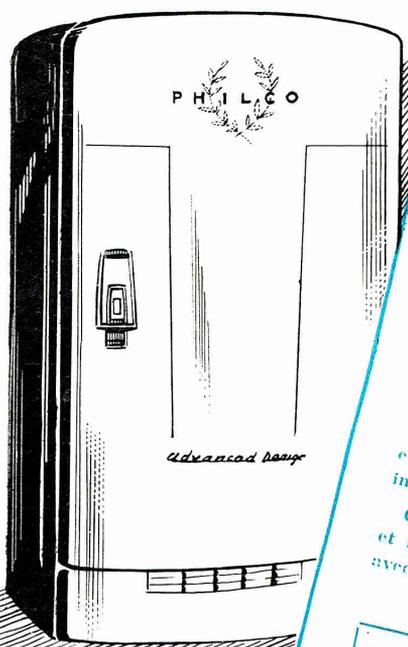
contrôlé par le centre P.V.C.E.
7, Boul. du Sud-Est, NANTERRE (Seine) - Tél. MAL. 04-13

ÉLECTRICIENS RURAUX !

de nouveaux débouchés s'offrent à vous par la subdivision des prairies
installez des clôtures électriques

En devenant notre agent exclusif dans votre région vous ferez des affaires en toute saison
NOUS SOUTIENDRONS VOS EFFORTS PAR UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ À VOTRE INTENTION DANS LE JOURNAL LOCAL

Publi SARP



PHILCO

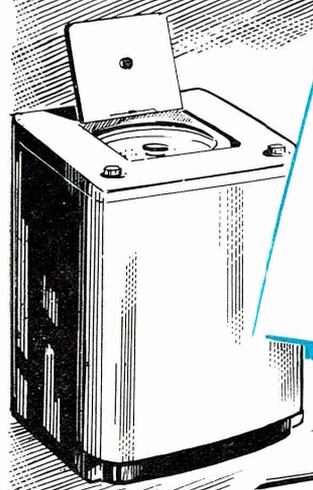
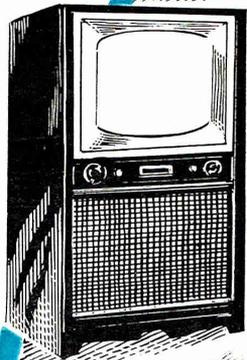
LA GRANDE MARQUE AMÉRICAINE



... considérée comme LA MEILLEURE DANS LE MONDE, a présenté au Salon des Arts Ménagers ses réfrigérateurs modèle 1953 qui ont remporté un énorme succès.

Une foule nombreuse a admiré le fini irréprochable et la présentation dépassant tout ce que l'on peut imaginer dans les mêmes types d'appareils.

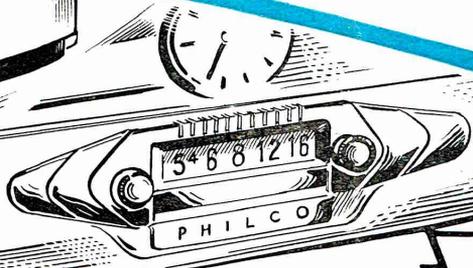
Quelques secteurs sont encore actuellement disponibles et nous vous conseillons de prendre contact sans tarder avec notre Service Commercial.



MODELES 1953 :

Numéro des Modèles	Capacité litres	DIMENSIONS			PRINX UNITAIRE
		Hauteur c/m	Largeur c/m	Profondeur c/m	
722	216	146	63,5	68	229.800
733	219	146	63,5	68	259.800
736	213	146	63,5	73	299.800
932	280	152	71	74	309.800
936	282	152	71	74	349.800
1.131	340	155,5	76	74	369.800
1.137	303	155,5	76	74	419.800
1.138	303	155,5	76	74	458.800

Port. taxes de transaction et locale en plus
Tous modèles disponibles.



DISTRIBUTEUR POUR LA FRANCE

FRAMICO

FILIALE DE CRISTAL GRANDIN S A AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
66-72, RUE MARCEAU - MONTREUIL - Tel. AVR. 19-90 - 5 lignes.

Publi SARL

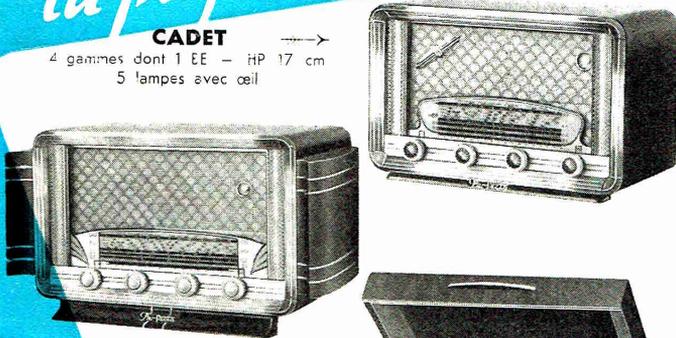
Perfecta

la perfection en radio

Fait votre CRÉDIT!

CADET

4 gammes dont 1 EE - HP 17 cm
5 lampes avec œil



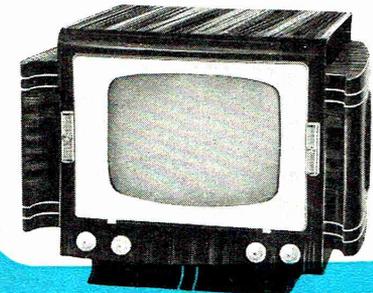
CORVETTE

6 lampes - 4 gammes - 1 BE



KING

6 lampes - Tourne-disques
mono ou 3 vitesses



TÉLÉVISEUR

819 lignes, écran plat, 13 cm

Une gamme de douze modèles!

NOTRE ORGANISATION DE CRÉDIT VOUS DÉLIVRERA DE VOS ÉCHÉANCES!

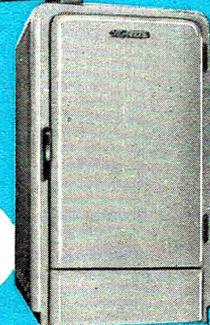
- 1° Facilités de vente.
- 2° De la marchandise dans votre magasin.
- 3° Rapidité et souplesse pour le renouvellement et l'acceptation des affaires faites.
- 4° Dégagement de vos soucis financiers.
- 5° Diminution du capital engagé dans votre affaire.
- 6° Simplification totale de votre comptabilité.
- 7° Réduction de votre personnel.
- 8° Un dépôt régional de postes radio à votre disposition.

TOUS LES AVANTAGES AVEC « PERFECTA »



TYPE 50

Nos RÉFRIGÉRATEURS sont équipés d'un groupe à absorption. Ils fonctionnent économiquement et sans bruit.



TYPE 75

LISTE DE NOS REPRÉSENTANTS AVEC DÉPÔT POUR LA FRANCE L'UNION FRANÇAISE. LA SUISSE ET LA TURQUIE

ASCHENBRENNER - 18, rue Ste-Hélène STRASBOURG (Bas-Rhin)
CHASSAGNIEUX - 14, a. Brindault, NICE (A.-M.)
CITEX - Monsieur SAINT MARTIN 31, r. de Courtejaire - CARCASSONNE (Aude)
CRENN Roger - 15, rue de Goudic SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
DANTONEL - Avenue de l'Usine - FUMEL (Lot-et-Garonne)
Ets A. F. E. R. - 47 bis, rue de Châtives REIMS (Marne)
DIOT - 27, r. Hemard-Fernandier, AMIENS
DURAND - T.S.F. - ST-LAURENT-DU-PAPE (Ardèche)

Ets DUCLORY - Rte de Bans - GIVORS (Rhône)
REDON - 34, rue du Pont de la Mousse BORDÉAUX (Gironde)
HAMEL - 55, rue François-la-Vieille CHERBOURG (Manche)
LA CROIX - 17, Place Saint-Nicolas CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure)
LAGARDE R. - Rue Nouvelle, VILLEMORISON-SUR-ORGE (S.-et-O.)
LEDRU - 24, r. du Dr-Leroy - LEMANS (Sarthe)
MARCHANDIER Albéric - 2, rue d'Antois LILLE (Nord)
MENETRIER - 74, rue J.-J.-Rousseau DIJON (Côte-d'Or)

NOUVELEC - 8, Pl. de la Croix de Bourgogne NANCY (M.-et-M.)
L'OUËT RADIOPHONIQUE - 11, rue des Poëliers - ANGERS (Maine-et-Loire)
PATRY - 59, rue des Bulins - MONT-ST-AIGNAN (Seine-Inférieure)
MALASIS - Chemin des Montbruns ANGOULÊME (Charente)
QUINET - Maison de la Radio - 19 bd J.-Jaurès - ORLÉANS (Loiret)
S. A. D. E. R. - 19, rue Jules-Lasserre TARBES (Hautes-Pyrénées)
TEISSÈDRE - Repr. - NEUSSARGUES (Cantal)

S.A.V.A.M.E. - 29, rue du Château-Yquem CASABLANCA (Maroc)
S.O.M.E.N.A. - 86, rue Sad-Carnot ALGER (Algérie)

SUISSE

Walter HAUPTLI - Radio Perfecta UNTER ERLINSBACH

TURQUIE

SEPON DJIVAN - 91-93, Karakoff Pata Sirasi - GALATA ISTANBUL

7, RUE SAINT-GEORGES - NANCY (Meurthe-et-Moselle) - TÉL. : 50-67

FOIRE DE PARIS, du 9 au 25 Mai

GRUPE DU FROID - Stand 7.288
GRUPE RADIO - Stand 10.311